



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE



SOMMAIRE

PREAMBULE	P. 3
I. PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTIC DE L'ISLE SUR LA SORGUE	P. 4
1. Situation géographique	p. 5
2. Le découpage territorial	p. 5
3. La démographie	p. 5
4. L'habitat	p. 6
5. La situation économique	p. 7
6. La population active	p. 9
7. Les différents dispositifs ou contrats	p. 12
8. Les espaces et les équipements	p. 12
9. Les services	p. 14
II. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES	P. 15
1. La Zone Nord	p. 16
2. La Zone centre ville	p. 21
III. PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN	P. 24
IV. PROJET THEMATIQUE	P. 27
A) Education / Enfance / Famille	p.29
B) Habitat et cadre de vie	p. 32
C) Prévention : de la Délinquance / Santé	p. 37
D) Appartenance à la cité et citoyenneté	p. 41
E) Emploi et développement économique	p. 44
V. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	P. 50
VI. EVALUATION	P. 59
VII. ANNEXES	P. 62
1) Délibération	p. 63
2) Carte présentant le territoire communal concerné	p. 64
3) Etat des lieux au terme du contrat d'objectifs	p. 65
4) Exemple de concertation	p. 77
5) Liste des sigles utilisés	p. 79

PREAMBULE

En contractualisant autour d'une convention d'objectifs pour la Politique de la Ville en 2002, la Commune de l'Isle sur la Sorgue s'est engagée dans une politique et un réel processus de développement social et urbain.

Le contrat signé alors entre l'Etat, la Région P.A.C.A, le Département de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, la M.S.A de Vaucluse, le F.A.S.I.L.D, Mistral Habitat, la S.A Vaucluse Logement, l'O.P.H.L.M d'Avignon et la Commune de l'Isle sur la Sorgue, a comme objectif premier la lutte contre l'exclusion sociale et géographique de deux territoires de la Commune et leurs habitants.

La loi d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, et la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 fixent le cadre d'une nouvelle génération de contrat pour la politique de la ville : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S). Contrat signé entre l'Etat, les communes (ou E.P.C.I), ainsi que toutes autres collectivités territoriales ou institutions désireuses d'engager une politique de développement social et urbain volontariste.

Dans le cas du C.U.C.S de l'Isle sur la Sorgue, le Conseil Régional PACA, Le Conseil Général de Vaucluse et la CAF de Vaucluse sont partenaires signataires.

Le C.U.C.S fixe un cadre qui vise une plus grande cohérence de la politique de la ville et de ses nombreux dispositifs ou outils (PLH, CLAS, CLS...)

Il s'inscrit dans la loi d'Orientation et de Programmation pour la Rénovation Urbaine du 1^{er} août 2003. Comme l'indique son article 1, il s'agit de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires ; c'est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Dans le cas de l'Isle sur la sorgue, il s'agit de poursuivre les efforts déjà engagés lors de la mise en œuvre de la convention d'objectifs pour la Politique de la Ville 2000-2006.

Les axes prioritaires d'intervention définis pour le C.U.C.S 2007-2009

- l'amélioration de la vie quotidienne
- la promotion de l'égalité des chances des habitants
- la meilleure intégration des quartiers en difficulté dans la ville et l'agglomération

La ville souhaite maintenir et développer les actions mises en œuvre dans le cadre du précédent contrat et poursuivre cette dynamique au côté de l'Etat et des partenaires signataires avec le C.U.C.S.

I.

**PRESENTATION GENERALE
ET DIAGNOSTIC DE
L'ISLE SUR LA SORGUE**

1. Situation géographique

L'Isle sur la Sorgue Commune située à l'Est d'Avignon (21 Km) et au Nord de Cavaillon (10 km), bénéficie d'une situation privilégiée avec un centre-ville de qualité, entouré et irrigué par la Sorgue qui lui donne un indéniable cachet. Appelée « la Venise comtadine », la cité attire par son originalité, son histoire, ses vieilles demeures, la renommée du poète René Char et la rivière toujours présente et rayonnante. L'attrait touristique est important et la fréquentation régulière des visiteurs français et étrangers et ce, en toute saison. D'autant plus que le TGV est à moins de 35 minutes et l'aéroport international de Marseille à moins d'une heure.

Cependant, comme tout territoire urbain la commune connaît son lot de zones reléguées, et une paupérisation de sa population la plus fragile. Sa composition urbaine témoigne de cet état de fait.

Hors de ce centre-ville, on trouve des compositions urbaines habituelles des années 70/90, immeubles d'habitations et lotissements.

Un nombre important de nouveaux lotissements et d'habitations collectives (type résidence) a complété l'existant ces trois dernières années.

Trois hameaux (Velorgues, Petit Palais et St Antoine) sont rattachés à la commune. Ils sont situés sur un secteur agricole. L'agriculture et particulièrement les vergers ont effectivement constitué par le passé l'ossature de l'activité économique l'Isloise.

2. Le découpage territorial

L'Isle sur la Sorgue se trouve dans le Sud du Vaucluse.

Elle constitue la ville centre de la Communauté des Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV). Créée le 1^{er} janvier 2002, celle-ci regroupe outre L'Isle sur la Sorgue les communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse. Les compétences de la CCPSMV sont :

- Le développement économique et touristique
- L'aménagement de l'espace
- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- La gestion des biens environnementaux communs (Sorgues, forêts et collines)
- La création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

3. La démographie

3.1 La population (source INSEE)

	1982	1990	1999	2007
Nombre d'habitants	12 728	15 564	16 971	19 065

Entre 1990 et 1999, la population de l'Isle sur la Sorgue a augmenté de 9%

Entre 1999 et 2007, la population de l'Isle sur la Sorgue a augmenté de **plus de 12,5%**

3.2 Les jeunes et les seniors en 1999 (source INSEE 1999)

	Nombre sur la ville	% sur la ville	% sur le département
0-20 ans	4 124	24.3%	25.2%
+75 ans	1 495	8.8%	8%

En 2005 la commune de l'Isle sur la Sorgue compte 1281 enfants de 0 à 6 ans et 2440 enfants de 7 à 18 ans (source CAF et MSA). Soit une population jeune de **18,5%** au niveau communal dont il faut se préoccuper et préparer l'avenir, d'autant plus que la majorité de cette population se concentre dans les zones déjà identifiées comme prioritaires dans le précédent contrat.

4. L'habitat (source INSEE 1999)

4.1 Le logement

	Nombre	%
Nombre total de logements	7 766	100
Résidences principales	6 917	89
Résidences secondaires	361	4.6
Logements vacants	488	6.2

4.2 Les propriétaires et les locataires

Types	Nombre de ménages	Nombre de ménages en %
Propriétaires	3 818	55.2%
Locataires	2 707	39.13 % HLM 14% - Privé 25.1 %
Logés gratuitement	392	5.66 %

La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (72.8%). La majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement soit 55.2% des ménages.

Sur les 7 766 logements (source INSEE 1999) on peut rajouter depuis 2002 les logements collectifs et les lotissements réalisés depuis 2002, soit un total de 8 350 logements. Des efforts importants de construction ont été entrepris depuis 2002.

4.3 L'urbanisme (source Mairie - service urbanisme)

- Les Projets de logements collectifs ou individuels réalisés depuis 2002 sur la commune de l'Isle sur la Sorgue sont au nombre de 406 (du T1 au T5).

Estimation du nombre de personnes accueillies : habitation collective = $406 \times 2.5 = 1015$ personnes / Lotissement : $127 \times 2.5 = 327$ personnes – **soit un total de 1 345 personnes**

- Les projets accordés prévus en réalisation sur l'année 2005 étaient au nombre de 51 logements en habitation collective (du T1 au T4).

D'une façon générale, le développement massif et rapide de la Commune, l'augmentation du nombre de sa population a accentué de manière accrue les problèmes et les difficultés liés au logement sur la Commune. Les catégories les plus vulnérables face à cette situation sont les catégories moyennes et modestes, le coût élevé des loyers, le prix de l'immobilier, la pénurie de logements sociaux et leur faible rotation bloquent la progression du parcours résidentiel des habitants et participent fortement à leur paupérisation.

Depuis 2002, la Commune s'est engagée dans un programme d'habitat et de création de logements important. Des efforts qu'il faut encore encourager et poursuivre pour rattraper et éviter une situation de crise.

5. Situation économique (source Communauté des Communes - 2004)

L'Isle sur la Sorgue a construit son développement sur sa richesse naturelle : **l'eau**. En effet, après une longue tradition de pêche, la Sorgue a permis aux habitants de construire des roues à aubes (toujours visibles aujourd'hui) qui sont le symbole de l'utilisation de l'énergie hydraulique. Les roues se sont multipliées entre 1810 et 1880, la gamme de fabrication par les usiniers de la rivière s'est étendue (transformation de produits naturels, moulins à soie, à poudre de garance, corderies et filatures de laine, tanneries, scieries, moulins à broyer le gypse pour les plâtreries, etc.).

Aujourd'hui, l'eau est toujours au centre du développement de la Commune, comme attrait touristique.

Le tourisme est une activité importante de la Commune, de nombreux équipements (hôtels, campings, gîtes, restaurants...), le prouve.

Un potentiel commerçant fort et varié, des festivités et manifestations mais aussi l'environnement naturel contribuent à satisfaire un nombre important de touristes français et étrangers.

5-1 - Le tissu économique au 31/12/2005 (source Corinthe)

Source ASSEDIC – Entreprises privées ayant au moins un salarié

Les TPE (moins de 20 salariés) représentent 524 entreprises sur un total de 547 établissements et embauchent 53,8% des effectifs soit 1 794 salariés. Que ce soit en nombre d'entreprises ou en nombre de salariés, on constate leur dynamisme entre 2003 et 2005. Ainsi pour les entreprises de moins de 10 salariés, l'évolution est de 7,9% et 4,7% en nombre d'emplois. Pour les 10-19, ce pourcentage est de 24 % et 24,6%.

En revanche pour les entreprises de plus de 20 salariés, l'évolution est négative en nombre d'établissements et en nombre d'emplois.

Dans l'ensemble le nombre d'entreprises (547) est en augmentation (7%) mais les effectifs salariés sont en diminution (-13,4%).

Le constat est identique sur la communauté de communes. Les TPE sont au nombre de 792 établissements sur un total de 828 et embauchent 54,8 des salariés. Les plus de 20 salariés subissent une évolution négative en nombre d'entreprises et en emplois.

Pour l'ensemble des établissements le nombre d'entreprises est en évolution (8,8%) mais subit des pertes d'emplois (-7,5%).

5-2 - L'emploi salarié par secteur (NAF 4)

Source ASSEDIC hors agriculture

	Isle sur la Sorgue			CCPSMV		
	Effectifs	Part %	03/05	VA	Part %	03/05
Industrie	619	18.6	-34.0	1167	22.8	-24.5
Construction	165	4.9	-14.5	463	9.1	23.1
Tertiaire	2180	65.4	-6.0	2180	60.7	-2.9
Autres	370	11.1	-6.8	382	7.5	-6.8
Ensemble	3334	100	-13.4	5114	100	-7.5

La répartition de l'emploi salarié par secteur caractérise la structure des emplois. La part de l'industrie est représentative (18,6% pour la commune et 22,8% pour la communauté de communes). Si on la compare au bassin de vie intégrant Cavaillon on tombe à 11,3%, au département de Vaucluse à 16,4% et à 13,4% pour la moyenne régionale.

La baisse continue de l'emploi salarié de ce secteur constatée les années antérieures se poursuit (-34% pour la commune, -14,7% pour le bassin de Cavaillon/ L'Isle sur la Sorgue, -1,7% pour le département).

L'emploi salarié de la construction est plus représenté sur la communauté de communes que sur la commune de l'Isle sur la Sorgue.

L'évolution est négative sur L'Isle sur la Sorgue (-14,5%) mais elle est positive en nombre d'emplois sur le Pays des Sorgues (23,1%). La part relative de ce secteur sur la communauté de communes est identique à la moyenne départementale et régionale (respectivement 9,4% et 9%).

Enfin le secteur tertiaire perd des emplois. Le poids relatif est inférieur à la moyenne départementale (73,9%) et à la moyenne régionale (77,5%).

5-3 - Les secteurs dominants

Les secteurs les plus représentés en nombre de salariés sont pour la Commune de l'Isle sur la Sorgue (classement décroissant) :

Le commerce de détails et réparations (569 emplois), l'agriculture, les hôtels et restaurants (327), la santé -action sociale (308) et la chimie caoutchouc.

Entre 2003 et 2005, les plus fortes hausses en nombre d'emplois concernent la santé – action sociale (53), le commerce de détail (45), le conseil et assistance (29), l'IAA (11). Les baisses ont concerné la chimie, les services opérationnels (-222), les transports (-63), la construction (-28) et l'agriculture.

Les effectifs salariés de la Communauté de Communes se répartissent entre le commerce de détail (745 emplois), la construction (463), la santé – action sociale (430), les hôtels restaurants (423) et enfin l’agriculture (382).

L’augmentation du nombre d’emplois concerne les secteurs de la construction (87), du commerce de détail (81), la santé, le conseil et assistance et les hôtels restaurants.

L’évolution négative touche la chimie (-341), les services opérationnels, les transports, le commerce de gros et l’agriculture.

Les entreprises de + de 20 salariés les plus connues :

- Florette (légumes conditionnés) – 380 salariés
- Socopa (viandes conditionnées) – 150 salariés
- Beaufour Ipsen Industries Argiles (industries pharmaceutiques) – 62 salariés
- Rousselot (production de gélatines) – 266 salariés (2^{ème} entreprise européenne de gélatine)
- BVT Brun de Vian Tiran (tissages, couvertures, plaids) une des plus ancienne entreprise l’Isloise.
- Parexlanco Lafarge Mortiers (enduits de façade) – 60 salariés

En conclusion, en terme de développement économique, la ville de l’Isle sur la Sorgue construit son développement sur le tourisme, le commerce et l’industrie. Néanmoins, des efforts sont à consentir, et fortement, pour l’accompagnement des publics les plus fragiles économiquement et les plus éloignés de l’emploi afin de lutter contre leur relégation. Concernant l’insertion professionnelle, les programmes de formation doivent être en recherche constante d’une adaptation au plus près des besoins du tissu économique local et du territoire.

Perspectives ou projets en cours :

- Construction d’une zone d’activités sur la route du Thor (au stade d’étude, actuellement cette zone est encore en Nc= Agricole)→ Ville
 - Commercialisation de 15 lots artisanaux « le Théologien » sur la route du Thor travaux en cours (6 mois) → CCPSMV.
 - . La création de la Maison de l’emploi.
- Un potentiel important d’emplois supplémentaires sur les années à venir qu’il convient d’accompagner et développer.

6. La population active (source INSEE 1999)

6.1 La population active

	Commune	Département
Population active	7 224	214 871
Hommes	3 957	119 437
Femmes	3 267	95 434
Population active ayant un emploi	5 982	179 217
Salariés	5 059	149 740
Non salariés	923	29 477
Chômeurs	1 226	35 093
Taux de chômage	17 %	16.3 %

En 1999, le taux de chômage sur la commune était très élevé par rapport à la moyenne nationale de 11 %

Taux de chômage au 01/01/05 : (Source ANPE) = 10.9%
(Source CAF – allocataires au chômage = 10.8%)

6-2 – La DEFM par catégorie de chômage (Sources DDETEFP)

	Isle sur la Sorgue		CCPSMV	
	DEFM	Evol. 05/06	DEFM	Evol. 05/06
Catégorie 1	567	-14,7	865	-12,4
Catégorie 6	111	9,9	163	-5,2
Catégorie 2 + 3	307	-14,7	478	-13,1
Catégorie 7 + 8	95	-5	149	-3,9
Ensemble	1080	-11,9	1655	-11,3

L'analyse par sexe sur l'ensemble des catégories montre que la baisse du nombre de DEFM est plus profitable aux hommes qu'aux femmes :

- Isle sur la Sorgue H= 476 (-17,4%) F= 604 (-7,1%)
- Communauté de Communes H= 726 (-15,3%) F=929 (-7,7%)

L'approche par ancienneté au chômage de la catégorie 1 concernant les moins de 26 ans (Isle sur la Sorgue : 129 jeunes et CCPSMV : 185) permet de constater que la majorité des jeunes sont inscrits depuis moins d'un an (respectivement 117 et 171). L'évolution de cette tranche d'âge est de -16,8% pour l'Isle sur la Sorgue et de -20,6% pour la CCPSMV.

Les Seniors (plus de 50 ans) représentent 89 personnes pour la Commune et 148 pour la CCPSMV. En revanche si l'évolution est négative pour l'Isle (-6,3), elle est en hausse pour CCPSMV (7,2%). Le chômage de longue durée qualifie cette tranche d'âge.

SYNTHESE DES DONNEES CHIFFREES

Source INSEE (1999) et Mairie (année de référence 2004)

- ➔ Entre 1990 et 1999 la population a augmenté de 9%
- ➔ Entre 1999 et 2004 la population a augmenté de plus de 12,5%
- ➔ 24.3 % de la population recensée en 1999 a moins de 20 ans
- ➔ 53.4 % de l'Islois travaillent sur la Commune
- ➔ 55.2 % des l'Islois sont propriétaires – 39.13 % sont locataires
- ➔ 406 logements en habitation collective ont été réalisés entre 2002 et 2004
- ➔ 127 logements en lotissement ont été réalisés entre 2002 et 2004 - Soit une estimation de 1 345 habitants
- ➔ Sur l'habitat, gros effort de construction depuis 2002, mais toujours des difficultés pour se loger sur la Commune, particulièrement pour les catégories moyennes et modestes (coût des loyers et de l'achat et faible rotation voire pénurie de logements sociaux).

7. Les différents dispositifs ou contrats

Au-delà du Contrat de Ville, la Commune de L'Isle sur la Sorgue s'est engagée sur différents dispositifs ou contrats permettant d'apporter des réponses aux besoins des habitants et notamment des enfants et des jeunes

7.1 Contrat Enfance et Contrat temps Libre

Depuis le 1^{er} janvier 1994 un Contrat Enfance est mis en œuvre. Nous en sommes aujourd'hui au quatrième contrat (du 1-01-2005 au 31-12-2007). Les 3 premiers ont été signés entre la C.A.F et la Ville, pour le quatrième contrat la M.S.A est également signataire.

Ce contrat a pour objet la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des jeunes enfants de moins de 6 ans.
L'objectif est de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil.

En 1999 le premier Contrat Temps libre est signé. Nous en sommes aujourd'hui au troisième contrat (du 1-01-2005 au 31-12-2007), les 2 premiers ont été signés par la C.A.F et la Ville, pour le troisième contrat la M.S.A est signataire.

Ce contrat a pour objet la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée, en faveur des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.
L'objectif principal est la couverture des besoins, en terme de services et d'activités « temps libre » offertes aux 6-18 ans et d'en faciliter l'accès aux familles les moins favorisées.

7.2 Contrat Local de Sécurité

La ville a mis en œuvre un Contrat Local de Sécurité (C.L.S), la signature de celui-ci a eu lieu le 19 octobre 1999 entre l'Etat, la Région PACA ainsi que la Commune.

Les objectifs du C.L.S sont la sécurisation des biens publics, le rapprochement de la justice et des citoyens, la mise en œuvre des actions et des mesures éducatives, se doter d'outils de connaissances des publics et des situations.

Le C.L.S a fait l'objet d'un avenant en janvier 2003, qui a permis une re-dynamisation de celui-ci.

Un Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) a été créé en 2002. Cette instance n'a pu pour des raisons liées à son fonctionnement avoir une existence comme tel.

8. Espaces et équipements

8.1 Les espaces

La Commune de l'Isle sur la Sorgue bénéficie d'un cadre de vie environnemental qui est très apprécié, non seulement par ses habitants mais également par les nombreux touristes.

A proximité du cœur de la ville un très grand espace vert public, le parc Gautier. C'est un lieu de convivialité et de rencontres intergénérationnelles, un espace de jeu (boulistes, promeneurs, skate park créé en 2003, espace enfants rénové).

Des aménagements (dont des placettes) ont également été créés dans le centre ville, ceci afin de le rendre attractif et vivant. Les mobiliers urbains font l'objet d'une harmonisation à l'échelle de la ville.

Le projet de requalification urbaine de la zone Nord de la Commune, initié depuis 2001, vise une meilleure intégration de ce secteur au reste de la ville mais également l'aménagement d'espaces publics dans le quartier Rebenas après un changement domanial. Tous les aménagements réalisés contribueront à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

8.2 Les équipements

Sportifs	Scolaires	Culturels	Jeunesse
<p>Installations de plein air :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Skate park ▪ 5 Stades de football ▪ 2 Stades de rugby ▪ 1 Stade d'athlétisme ▪ 6 Cours de tennis + un mini cours ▪ 1 Hippodrome ▪ 2 Boulodromes ▪ 1 pas de tir et 1 salle couverte de tir <p>Installations couvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 COSEC : <ul style="list-style-type: none"> - Salle de sport collectif - Salle d'agrès - Dojo - Salle polyvalente ▪ 1 Gymnase ▪ Piscine : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Bassin couvert - 1 Bassin extérieur - 1 Pataugeoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 Crèches multi-accueil (43 places chacune) ▪ 7 Ecoles maternelles (dont 5 publiques et 2 privées) ▪ 7 Ecoles élémentaires (dont 6 publiques et 1 privée) ▪ 1 Collège ▪ 2 Lycées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Ecole de musique ▪ 1 Salle d'exposition, la Tour d'argent ▪ La Maison René Char ▪ 1 Salle des fêtes ▪ Espace Associatif créé en 2005 ▪ Espace Artistique (ouverture prévue en 2007) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Centre de loisir maternel (agrément pour 60 enfants 3/5 ans) ▪ 1 Centre de Loisir Sans Hébergement (agrément pour 110 enfants 6/14 ans) ▪ 2 Centres de vacances : <ul style="list-style-type: none"> - Le Perce neige (agrément pour 32 enfants) - Les Tamaris (agrément pour 110 enfants)

La liste exhaustive des équipements énumérés ci-dessus montre surtout une certaine insuffisance au vu des besoins de la ville et de ses habitants. La vétusté de l'existant et leur sous dimensionnement poussent la municipalité à investir dans un programme de rénovation et d'amélioration des équipements, mais aussi de

construction de nouveaux bâtiments répondant au plus près des besoins de la population d'une ville moyenne de 20000 habitants.

9. Les services

La Commune de L'Isle sur la Sorgue compte **245 associations** :

- Secteur enseignement et formation : 30
- Associations patriotiques : 12
- Associations emplois - professions : 22
- Associations secteur social - santé : 60
- Associations secteur culture - loisirs : 63
- Associations secteur sport : 58

Le dynamisme de celles-ci contribue largement au développement de liens et de services pour la population.

La ville tente de structurer et d'aider à améliorer le service rendu à la population par le milieu associatif, en se dotant d'espaces dédiés à leurs activités et en engageant une politique d'aide et d'accompagnement des acteurs locaux. Des efforts sont encore nécessaires pour optimiser leur action et la rendre plus proche des préoccupations des habitants.

Pour ce qui est de l'aide sociale, la ville est dotée d'un C.C.A.S et d'un C.M.S.

Au cours de l'année 2007 ces deux services se retrouveront dans un même bâtiment aménagé à cet effet. La Maison du Département et la Maison de l'emploi viendront compléter ce pôle des solidarités destiné à faciliter la vie et l'accompagnement des habitants les plus fragilisés.

Des associations intermédiaires interviennent également dans ce champ social.

Des permanences ont lieu dans diverses structures, donc différentes zones géographiques. Ces associations proposent des aides ou services liés aux droits et devoirs, le logement, l'aide aux victimes...

Toutefois en ce qui concerne le volet de l'emploi, il convenait de se déplacer, récemment encore, sur Cavaillon qui est doté d'une A.L.E. et d'une antenne ASSEDIC.

Depuis septembre 2006, une permanence de l'ANPE a lieu dans les locaux de la C.C.P.S.M.V. Ce qui simplifie les démarches pour les demandeurs d'emploi.

Mais il peut encore subsister quelques problèmes d'accès pour les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotions (centre ville → C.C.P.S.M.V environ 2,5 km.)

II.

PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Comme l'indiquent les documents cadre du C.U.C.S. se sont des territoires où se concentrent des difficultés à une échelle significative.

Les territoires déjà identifiés dans le cadre la convention d'objectifs pour la Politique de la Ville 2000-2006 restent les zones ou les difficultés se concentrent, malgré les efforts engagés.

La situation générale connaît une petite amélioration, cependant il faut maintenir et renforcer ces efforts.

En cela, il paraît indispensable de poursuivre des actions stratégiques sur :

La zone Nord

La zone centre ville

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte la bonne échelle pour le traitement de certaines problématiques. Il convient de ne pas agir, seulement, sur un périmètre très fermé, qui ne ferait que l'isoler et nous en donnerait une vision parcellaire, mais envisager des actions pour décloisonner, ouvrir vers l'extérieur, et ouvrir vers l'autre.

1. La zone Nord

Il convient au préalable de préciser le périmètre de la zone Nord.

La ville et le bailleur social Vaucluse Logement se sont associés depuis 1995 autour d'une réflexion commune, afin de réhabiliter le quartier Rebenas.

Au fur et à mesure que la réflexion se construit, le projet évolue. D'une logique de quartier, l'enjeu devient : une meilleure intégration de la zone Nord de la commune au reste de la ville.

Un projet urbain voit ainsi le jour :

Réhabilitation (du quartier Rebenas)

Aménagement des espaces (en cours)

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (en cours)

Le projet urbain a une dimension restructurante pour le développement de la commune. Il englobe des actions et des interventions au cœur du quartier mais aussi l'aménagement de ses alentours pour faciliter son intégration à la ville :

Sur Rebenas

- Démolition bâtiment G et H (28 logements)
- Réhabilitation de 175 logements, parties communes, façades...
- Résidentialisation : 3 groupes aménagés et clôturés avec parkings
- Changement domaniale (Vaucluse Logement rétrocession à la ville) pour l'aménagement d'un espace public au cœur du quartier, afin de changer l'image de celui-ci (jardin du quartier, fontaine, jeux...)

- Création d'un cheminement piétonnier le long des bords de la Sorgue reliant le centre ville à la zone Nord de la ville
- Création d'un espace de services et de commerces de proximité (changement d'usage de la crèche), de futurs aménagements :

Restaurant associatif
Salle d'activités pour les jeunes adultes
Deux commerces
Un local pour l'îlotier
Sanitaires publics

Aux alentours

- Aménagement de l'avenue Marius Jouveau (2007)
- Aménagement de l'avenue Bonaparte
- Mise en place d'une circulation douce
- Implantation d'équipements (CCAS, CMS, Cinéma...)
- Restauration et réfection de la salle des fêtes

Le périmètre de la zone Nord s'inscrit donc dans le cadre du projet urbain. Il englobe cinq quartiers du patrimoine de Vaucluse Logement :

- Rebenas
- Les Vallades
- Le Clos saint Michel
- Les Capucins
- Le Clos de l'Étang

→ Soit au total une population de 1425 habitants

(Source : Etude du cabinet Lieux-Dits 2003 et diagnostic GUSP 2005)

La structure urbaine du périmètre

Cette zone de la Commune est dédiée globalement au logement.

Il n'y a presque pas de commerces et d'activités si ce n'est sur les boulevards et sur les deux avenues qui vont vers le centre ville.

L'activité agricole a servi de base à l'urbanisation, les opérations de logements collectifs se sont installées sur des opportunités foncières correspondant aux anciennes limites des champs et dans une logique de remplissage progressif.

Il y a peu de relation entre les bâtiments et les voies, le gabarit de ces mêmes voies est très discontinu.

Le paysage

Le paysage des quartiers Nord mêle étroitement des éléments construits et des éléments végétaux.

Un cours d'eau (la Sorgue) longe une partie de cette zone, et passe notamment dans les quartiers des Vallades, de Rebenas et du Clos Saint Michel.

On retrouve également des petits jardins privatifs, comme au Clos Saint Michel. L'environnement pavillonnaire est présent avec ses petits jardins et aménagements individuels.

L'architecture

La pauvreté architecturale et l'économie constructive ont été, jusqu'à peu, la règle quasi générale pour la structuration de cette zone.

Les ensembles de logements collectifs ont une échelle raisonnable, Rebenas et les Vallades montrent un modernisme sans caractère ni qualité (la réhabilitation des Bâtiments sur Rebenas a eu un effet d'embellissement indéniable, avec la création de grands balcons).

Sur l'ensemble de la zone, cela reste relatif car ces quartiers sont entourés par des maisons de type village, ce qui donne une mixité et une apparence plaisante grâce aux aménagements de jardins, décors des maisons...

Les 5 quartiers de logements HLM (les Vallades, Rebenas, le Clos Saint Michel, les Capucins et le Clos de l'Etang) correspondent à un type de bâtiment distinct des bâtiments de l'opération voisine par son « style » architectural, ses couleurs, son implantation, sa distribution et son organisation.

L'occupation sociale

Le quartier Rebenas est composé essentiellement de 3 groupes HLM, totalisant 383 logements dont 175 pour celui-ci. Les bâtiments G et H ont été détruits en mars 2002 (soit 28 logements).

Ces « grands ensembles » sont situés dans un tissu urbain de lotissements juxtaposés les uns aux autres sans réelle cohérence.

L'occupation sociale à Rebenas est marquée par rapport à l'ensemble du parc Vaucluse Logement sur la ville et surtout par rapport à l'ensemble de la ville.

Répartition de la population par âge en %

	0-9 ans	10-14 ans	15-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	+75 ans
Rebenas	21,2	9,6	17	21,9	18,6	7,3	4,4
Patrimoine de VL sur la ville	17,6	8,7	15,3	22,9	19,8	8,9	6,8
Ville	10,4	6,9	15-19 ans 7,1	20-39 ans 25,1	26,4	15,4	8,8

La pyramide des âges montre la forte différence entre la population de Rebenas où la petite enfance est très présente et celle du centre ville dans son ensemble.

La nationalité, la taille des ménages (2.25 personnes par logements), les ressources sont autant de caractéristiques en opposition au reste de la ville (3/4 des ménages en dessous de 60% du plafond HLM).

Les équipements

Cette zone est dépourvue d'équipements structurants et adaptés aux besoins de ses habitants. Les rares équipements existants sur la zone jouent un rôle important mais limité pour la vie et l'identité du quartier.

A proximité immédiate de Rebenas :

- Locaux associatifs : des logements détournés de leur usage initial et transformés en locaux associatifs abritant la seule association de proximité intervenant sur le quartier lui-même.

A l'échelle communale dans Rebenas :

- Agence Vaucluse Logement

A proximité dans les environs immédiats :

- Une école maternelle
- Une pharmacie
- Une supérette

A l'échelle communale dans les environs immédiats :

- Le centre cantonal
- La piscine
- Un stade
- La salle des fêtes

Eléments d'analyse sur la zone Nord :

La zone Nord a vu s'opérer un changement grâce au projet urbain. L'image de ses quartiers a sensiblement évolué. En effet Rebenas, quartier stigmatisé il y a quelques années fait l'objet aujourd'hui de demandes de location en premier vœu. Preuve que la réhabilitation des bâtiments a permis **un changement de la représentation** que peuvent avoir certaines personnes.

En contre partie, **les loyers ont eu une augmentation de 30%**. Avant la réhabilitation, ces loyers étaient les moins élevés de la Commune. Aujourd'hui il est à craindre des situations d'impayés de plus en plus fréquentes, car bien que la réhabilitation améliore considérablement l'image du quartier, il n'en demeure pas moins que des **difficultés sociales perdurent**.

Le taux de chômage, la précarité et l'isolement ne font qu'augmenter les risques d'exclusion.

➤ Les données ANPE 2004 indiquent que sur cette zone, les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) toutes catégories représentent **16,7%** de la population. Ces demandeurs d'emploi sont à 48,5%, inscrits en catégorie 1 (personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminé à plein

temps. Sur Rebenas, le taux de la population sans activité est encore plus significatif avec près de 43% (source rapport d'enquête bureau d'étude J.P MASSOT).

Même si l'on note une légère diminution du nombre de chômeurs de longue durée entre 1998 et 2004 (24,7% et 22,4%), la préoccupation reste pour **les jeunes de moins de 25 ans qui sont touchés à 21,5%**.

➤ Les indicateurs de la CAF montrent également que la situation ne s'est pas améliorée en ce qui concerne le nombre d'allocataires.

Les personnes seules représentent 33,1% de la population de cette zone, soit une **augmentation de 2,1%** par rapport au diagnostic du précédent contrat d'objectifs.

Les familles monoparentales sont également en **augmentation**, de 20% en 1999 on passe à **24,9%** sur la zone Nord. Sur Rebenas on atteint les **36%**.

S'agissant du type de prestations **21,8% bénéficient des minima sociaux** (R.M.I, A.P.I, A.A.H), 11,8% des allocataires sont au R.M.I.

71,8% des allocataires bénéficient d'une aide au logement.

Un quart de la population dépend à plus de 50% des prestations.

➔ Le constat que l'on peut dresser est que la population de la zone Nord a de réelles difficultés socio-économiques.

A cela il faut ajouter que la seule association de proximité **Ensemble Avec Nos Différences**, rencontre des **difficultés liées à son fonctionnement**.

L'absence d'un **projet associatif et d'un cadre social pour ses différentes interventions**, induit une difficulté pour l'évaluation de son action et l'élaboration de schémas d'intervention répondant au plus près des besoins.

Cette association de proximité présente historiquement au sein du quartier Rebenas.

Pour autant, il est nécessaire qu'elle soit mieux structurée et soutenue.

E.A.N.D doit composer et travailler avec l'ensemble des acteurs locaux.

➔ **Risques sur la zone Nord**

Précarisation de plus en plus forte des ménages les plus fragiles.

Rechute du quartier dans un isolement comme celui qu'il connaissait avant 2001.

Pas de projet social territorial induit un développement en marge du reste de la Commune

2. La zone centre ville

Le centre ville de la Commune est entouré par la Sorgue.

C'est un centre ancien typique provençal, du point de vu architectural, il est composé de nombreux immeubles de qualité, certains font l'objet de travaux de réhabilitation ou de restauration.

Les habitations sont plutôt anciennes, ce qui suppose que des travaux de remises aux normes ou de réhabilitation devraient être entrepris par les propriétaires.

Cependant, malgré un cachet certain du centre ville, il est à noter que toute l'activité et le dynamisme de l'intra muros se concentre dans la partie sud du centre ville, reléguant par-là, la partie Nord et surtout Nord-Est (quartier Bouïgas et le Planet) du centre ville. Ce qui constitue une poche de pauvreté et de paupérisation : des bâtis délabrés, éclairage insuffisant, population en majorité locataire avec une bonne proportion de la population d'origines étrangères, etc.

Malgré deux O.P.A.H successives, il subsiste dans le centre ancien de L'Isle sur la Sorgue de nombreux logements vacants, dont certains sont constitués par des logements situés au-dessus des commerces et dont les accès sont condamnés par ces même commerces.

La dernière O.P.A.H a permis la réhabilitation et la remise sur le marché de plusieurs logements vacants.

Elle a cependant plus abouti aux réfections de façades des bâtiments qu'à leur réhabilitation intérieure.

Nous ne pouvons avoir une vision sur le mal-logement, ou les situations d'insalubrité, pourtant le centre ville est touché par cette situation.

La trame viaire est relativement étroite, de fait, la circulation en automobile est assez difficile.

Un dispositif signé entre la Commune, la Préfecture et la Chambre de Commerce et de l'Industrie ainsi que l'association des commerçants L'Isle active, le Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (F.I.S.A.C) a été mis en place depuis 2005 pour une durée de 3 ans.

Ce dispositif a pour but la re dynamisation économique du centre ville.

Eléments d'analyse de la zone centre ville :

Il est à noter que le centre ville est scindé en deux. La partie Sud, avec les quais animés, les rues commerçantes et la partie Nord qui est davantage dédiée au logement.

C'est sur la partie Nord du centre ville que les difficultés sont plus marquées.

Cette zone est composée de différents quartiers :

- Place Rose Goudard
- Bouïgas
- Le Planet

➤ Les indicateurs ANPE et CAF révèlent que les habitants de ce territoire de la commune souffrent également de **difficultés socio-économiques**.

En 2004, les demandeurs d'emploi toutes catégories représentent 5,1% de la population du centre ville, dont 47% sont en catégorie 1.

Entre 1998 et 2004, il y a eu une **augmentation** de 4,5% du nombre de **demandeurs d'emploi en catégorie 1 ayant moins de 25 ans**, de 14,3% on est passé à **18,8%**.

En 2004, le taux du nombre d'allocataires CAF s'élève à 23,1% sur une population de 675 habitants.

S'agissant du type de famille, on constate que la proportion des **personnes seules** est assez élevée soit **54,5%**, ainsi que le nombre de **familles monoparentales 18,6%**.

Pour le type de prestation, **23,7% bénéficient des minima sociaux** (R.M.I, A.P.I, A.A.H), 10,9% des allocataires sont au R.M.I.

78,2% des allocataires bénéficient d'une aide au logement.

Un quart de la population dépend à plus de 50% des prestations.

Concernant cette zone, nous manquons énormément de données nous permettant d'avoir une analyse très fine de la situation des habitants de cette partie du centre ville. La seule structure associative qui intervient dans la proximité avec les habitants reste le Centre Social La Cigarette.

Avec l'aide du Contrat de Ville, une dynamique participative a été impulsée auprès des habitants du quartier Bouïgas.

Il est nécessaire que les zones du centre ville citées ci-dessus soient accompagnées dans une démarche qui favorise le lien social et la solidarité, et que des outils de mesure et de suivi de cette situation soient mis en place.

➔ **Risques sur la zone centre ville**

Dégradation immobilière et la situation du foncier en centre ville.

Développement d'un marché de location et de sous-location de logements privés non-décents ou insalubres.

Paupérisation et isolement des populations les plus fragiles

OBJECTIFS PAR QUARTIERS PRIORITAIRES

LA ZONE NORD

Poursuivre le projet de requalification (traitement des liaisons nord-centre ville, aménagement de l'espace, implantation d'équipements).

Terminer le projet de réhabilitation du quartier Rebenas (aménagement extérieur, espace public).

Mettre en œuvre de façon opérationnelle la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Favoriser l'expression et la participation des habitants.

Développer le lien social et l'ouverture du quartier au reste de la ville.

Soutenir et accompagner l'action associative sur ce territoire et accompagner l'association de proximité Ensemble Avec Nos Différences afin de développer un projet social en complémentarité du centre social.

Permettre la mobilité des personnes.

LA ZONE CENTRE VILLE

Engager une étude sur la situation de mal-logement

Développer des outils de communications pour informer et inciter les propriétaires à faire des travaux dans les logements

Favoriser toutes actions permettant du lien social ainsi que la participation des habitants et leur accompagnement

III.

PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

L'Isle sur la Sorgue est une Commune en mutation, village il y a quelques décennies, elle devient une ville moyenne avec une population qui ne cesse d'augmenter.

Les phénomènes urbains et les difficultés apparaissent au rythme de cette croissance.

La Commune souhaite à travers son projet de développement social et urbain **réduire les écarts entre les territoires**, tout en améliorant et confortant une place dans la ville pour ses habitants de toutes origines et situations socio-économiques, et encore plus pour les plus fragilisés.

L'enjeu de ce projet est bien **d'agir sur toutes les formes d'exclusion**.

Pour cela, il est nécessaire d'œuvrer pour la mobilisation des services et des moyens du droit commun de tous les partenaires, et d'impliquer leurs services ainsi que les habitants et partenaires associatifs autour d'un projet social territorial, concernant les deux zones prioritaires et leurs habitants et répondant au plus près des besoins de ses derniers.

Les crédits spécifiques Politique de la ville doivent être mobilisés pour renforcer et accompagner ses efforts pour une meilleure efficacité.

Les thématiques prioritaires du projet de développement social et urbain sont :

- Education / Enfance / Famille
- Habitat et cadre de vie
- Prévention : de la délinquance / Santé
- Appartenance à la cité et citoyenneté
- Emploi et développement économique

Les axes transversaux :

Le CUCS est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Ces territoires sont définis comme zone cumulant plusieurs difficultés de tous ordres. Ces difficultés cumulées deviennent un handicap lourd pour ces territoires et leurs habitants et participent à leur fragilisation et à leur exclusion.

Les personnes immigrées et issues de l'immigration, fortement présentes sur les territoires prioritaires de la cohésion sociale sont souvent fragilisées socialement et économiquement. Elles sont souvent confrontées aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

L'intégration et la lutte contre les discriminations sont définies par la circulaire du 24 mai 2006 comme un des axes transversaux de cette politique, et dans chacun des 5 champs thématiques.

Le CUCS permettra de définir des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridique, accès à la citoyenneté, etc.) à mettre en œuvre de façon transversale dans chacune des programmations à venir. Il soutiendra les projets visant à l'amélioration de la connaissance du phénomène discriminatoire, à

l'information et à la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des partenaires économiques et sociaux.

Un accent particulier devra être mis pour la qualification collective des acteurs locaux sur les thèmes de :

L'intégration et la lutte contre les discriminations
L'égalité des chances

Les objectifs prioritaires sont :

Mener une approche continue et transversale de la petite enfance à l'adolescence, en associant l'ensemble des institutions, les services municipaux et les acteurs associatifs

Améliorer les conditions de vie des habitants (habitats, services, commerces, loisirs) des quartiers prioritaires.

Diversifier l'offre de logements.

Allier chaque action de prévention contre la délinquance dans un processus d'insertion sociale et professionnelle.

Faciliter l'accès aux soins pour les populations les plus précaires.

Permettre à chacun de trouver sa place dans la ville.

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

Pour que la Politique de la ville soit efficace, ses programmes d'actions doivent agir sur le global en fonction de l'environnement.

Echange et rencontre avec l'autre, espoir et projet de vie pour chacun faciliteront la reconnaissance à laquelle chaque individu a droit.

IV.

**PROJET
THEMATIQUE**

A) EDUCATION / ENFANCE / FAMILLE

1) Eléments du bilan

La contractualisation autour de la convention d'objectifs pour la Politique de la Ville de la Commune de L'Isle sur la Sorgue a permis d'engager entre 2000 et 2005 inclus, 24 actions.

On s'aperçoit que celles-ci correspondaient bien aux objectifs fixés par la convention.

Cette thématique a intéressé 10 opérateurs différents de la Commune.

Les Contrats Enfance et Temps Libre ont constitué un cadre de référence pour le développement d'une politique globale et transversale en direction de l'enfance et de la jeunesse (0-18 ans).

D'une manière générale, on peut dire que les synergies ont été renforcées. Les co-productions et co-opérations entre les acteurs présents sur le territoire pour élaborer et conduire une offre éducative globale ont été favorisées.

Les axes d'intervention de la politique jeunesse ont contribué à :

- Développer et améliorer l'offre d'accueil et de loisir, avec un effort sur l'accès à l'expression artistique et culturelle

- Accompagner le public jeune dans une démarche d'intégration dans l'espace public

- Favoriser une dynamique participative du public jeune

- Associer les opérateurs jeunesse à une élaboration et évaluation permanente de la politique jeunesse

- Construire une politique de communication et d'information cohérente et lisible par tous (acteurs, parents, enfants).

- Avoir une lisibilité partagée par l'ensemble des acteurs (associatifs, municipaux, institutionnels) sur la politique engagée. Un 1^{er} Comité Local Enfance Jeunesse a été organisée en novembre 2006, le champ s'est élargi.

Globalement, la cohérence des politiques contractuelles (Contrat Enfance, Temps Libre et Convention d'Objectifs politique de la ville) ont eu un effet levier sur la politique enfance jeunesse d'une manière importante (exemple : démarche projet et évaluation continue, donc démarche qualité).

Cependant, le plus gros des efforts a été concentré sur les activités extra scolaires, négligeant par-là, le périscolaire et le scolaire à proprement dit. Or, il est évident qu'une politique éducative doit avoir une finalité globalisante, à savoir la réussite éducative des générations futures, et son corollaire la réussite scolaire.

Pour cela, des efforts sont nécessaires pour permettre la consolidation des acquis et leur transformation en résultats probants, avec une priorité nouvelle : la Réussite éducative.

2) Eléments du diagnostic

Recrudescence des problèmes familiaux,
Evolution de la cellule familiale (d'une famille à des familles),
Personnel d'accueil pas forcément formé sur ces nouveaux publics,
Emergence d'une difficulté sur les modes de gardes avec des horaires atypiques,
Difficulté ou insuffisance de partenariat avec l'Education Nationale,
Aucune mise en coordination et en cohérence d'un schéma global intégrant l'action éducative et la réussite scolaire.
Mauvais état de santé, notamment au lycée (conduites addictives, état dépressif, problèmes liés à la sexualité...),
Repérage d'un groupe d'une dizaine de jeunes « difficilement gérables » pratiquement en situation de rupture (collège Jean Bouin)
Peu ou prou d'activités périscolaires et pas de projet global.
Demande des enseignants toujours en augmentation pour les élèves ayant besoin d'une orientation vers un accompagnement scolaire,
Lieu d'accueil inadapté pour l'accompagnement scolaire dans les locaux d'E.A.N.D,
Lieu d'accueil inexistant pour les jeunes (12/18 ans), qui ne permet pas de développer des initiatives.

3) Enjeu

L'enjeu principal de cette thématique sera la pérennisation de l'action engagée. En effet, une dynamique a été mise en œuvre, un réseau est constitué. Grâce aux politiques contractuelles des projets ont été impulsés. Cependant d'énormes faiblesses et écarts subsistent, sur lesquels il faut renforcer l'intervention des moyens de la Politique de la Ville, notamment en matière de réussite éducative et scolaire. Pour cela le renforcement des liens entre Education Nationale (écoles et établissements du secondaire), les acteurs sociaux et partenaires institutionnels devient une priorité, en plus des éléments de diagnostic identifiés ci dessus.

4) Objectif prioritaire

Mener une approche continue, transversale de la petite enfance à l'adolescence, en associant l'ensemble des institutions, les services municipaux et les acteurs associatifs. Faire de la réussite scolaire et éducative un enjeu majeur de cette thématique.

5) Objectifs et perspectives du C.U.C.S.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Perspectives d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la réussite scolaire et lutter contre l'échec scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les parents aux actions et les aider dans l'exercice de leur fonction parentale - Initier et impulser des actions visant la réussite éducative : Accompagnement scolaire, aide aux élèves en difficultés, actions d'intégration des enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage. - Mise en place d'un dispositif Réussite scolaire et éducative en partenariat avec l'Education Nationale et les services sociaux et associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif Parents – Relais volontaires pour conseiller d'autres parents en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF. ▪ Accompagnement social (physique) pour les familles les plus précaires. ▪ Permanence PMI sur l'aire d'accueil ▪ Accompagnement scolaire, recrutement de bénévoles ▪ Ouvrir les écoles comme lieu pour l'accompagnement scolaire ▪ Action santé dans les établissements scolaire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la transversalité entre les professionnels de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la cohérence éducative dans et hors des établissements scolaires ▪ Création d'une plate forme d'accueil unique Enfance Jeunesse Famille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe pluridisciplinaire : Groupe Local Prévention Jeunesse (CMS) Et mise en place de l'équipe réussite éducative et scolaire ▪ Pôle Enfance / Jeunesse / Famille
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer et favoriser le partenariat avec les établissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler davantage sur l'information 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les liens avec les écoles. ▪ Participation au projet d'école
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'offre d'accueil et d'activités culturelles, sportives et de loisirs à but éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler la complémentarité des modes de garde ▪ Permettre l'accessibilité au plus grand nombre (politique tarifaire) ▪ Développer les activités périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un Club jeunes ▪ Opération « accès sport » ▪ Création d'un « groupe ville amie des enfants UNICEF » école Mouna

B) HABITAT ET CADRE DE VIE

1) Eléments du bilan

La précédente contractualisation a permis d'engager six actions, trois opérateurs ont été concernés.

Cette thématique du contrat a été la plus importante en terme d'investissement pour la Commune. Toutefois, on constate que celle-ci n'a pas fait l'objet d'un fort développement au niveau du fonctionnement.

Néanmoins ces actions ont contribué à :

- Accueillir, informer et orienter les jeunes sur les questions du logement (Permanence Déclic, action de Partage Vaucluse)
- Favoriser l'insertion des jeunes par le logement
- Engager une participation des habitants dans le cadre de la réhabilitation du quartier Rebenas (enquête technique et sociale, projet du film de la Bande du Roy René, Maison de la Réhab. : espace de parole et de participation pour les habitants)
- Créer un lieu de vie pour les gens du voyage

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, son taux d'occupation annuelle est de 65% depuis son ouverture (septembre 2005), 505 personnes ont été accueillies, cela représente 132 familles.

Pour ce qui est de son fonctionnement, l'association Alotra, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, met en œuvre deux volets, celui de la gestion ainsi qu'un volet social.

D'une manière globale, pour ce qui est du renouvellement urbain, la commune voit l'aménagement de son territoire évoluer de manière constante depuis 2001. Outre les travaux d'aménagement aux entrées de la ville, ou pour l'embellissement de certains espaces, de nombreux travaux ont été réalisés sur la zone nord de la commune.

Dans le cadre du projet de requalification urbaine de la zone nord, que la ville a initié depuis 2001, des voiries ont été retraitées. Il est à préciser que ce projet est né d'une volonté de la Commune de rééquilibrer ses territoires, afin de mieux intégrer le secteur nord au reste de la ville.

L'élaboration d'un diagnostic partagé pour la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité qui accompagne le projet urbain, a mis en évidence un nombre de dysfonctionnements sur le périmètre qui englobe notamment cinq quartiers du patrimoine de Vaucluse Logement.

Le constat qui est fait montre une mauvaise organisation du travail, ainsi qu'une mauvaise hiérarchie des priorités non adaptées à cette zone.

La mise en œuvre de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité reprend en grande majorité les dysfonctionnements constatés et tentera d'y répondre par une programmation d'actions ciblée et coordonnée.

2) Eléments du diagnostic

Manque de logements (600 personnes en attente pour un logement social) et taille des logements inadaptés (pénurie de grands logements),
Sentiment d'injustice ressenti dû à un manque de transparence sur l'attribution de logement social,
Complexité car multiplicité des aides liés au logement (locataires et propriétaires),
De nombreuses vacances sur le parc privé,
Dégradation du logement en centre ville (logements non-décents, insalubres),
Difficulté en terme d'accession à la propriété,
Dysfonctionnement sur les gestions de la propriété, technique et des espaces verts sur la zone nord, problème sur le volet social (accompagnement, participation, partenariat...) (Source diagnostic GUSP novembre 2005),
Manque de panneaux d'affichage en ville pour les associations, insuffisance de signalétique et de plan carte de la ville (source forum citoyen juin 2006),
Problème de mobilité, difficulté pour les déplacements entre quartier et au-delà,
Fête de quartier ressenti comme un besoin (Source journée organisée par le carrefour des citoyens sur le logement social septembre 2006),
Manque de dynamisme de réseau entre acteurs locaux.

3) Enjeux

L'enjeu majeur de cette thématique est de fait, la poursuite du projet de requalification urbaine des quartiers Nord de la Commune. Ce projet s'inscrit dans la durée, puisqu'il s'agit d'investissements lourds.

Une meilleure intégration de ce secteur de la ville est primordiale, ainsi que l'aménagement ou la construction d'équipements structurants.

Il ne s'agit pas de faire de cette zone un tout social, la recherche de la mixité contribuera à faire en sorte que tous les l'Islois s'approprient ce territoire.

Initier une politique urbaine de logement volontariste visant la résorption de la pénurie du logement social, accompagnée d'une politique intercommunale de l'habitat dans le cadre d'un PLH par exemple.

4) Objectifs prioritaires

Améliorer les conditions de vie des habitants (habitats, services, commerces, loisirs) des quartiers prioritaires.

Diversifier l'offre de logements.

Initier la mise en place d'un PLH intercommunal

5) Objectifs et perspectives du CUCS : La majorité d'actions et objectifs développés dans ce chapitre est reprise dans la convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Perspectives d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité urbaine et résidentielle, les conditions de vie dans les quartiers prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le projet de requalification urbaine de la zone nord ▪ Mise en œuvre de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ▪ Favoriser l'accessibilité des quartiers et la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement de la liaison Nord/Centre (Avenue Napoléon Bonaparte) ▪ Implantation d'équipements publics et privés ▪ Accompagnement lié au logement ▪ Participation des habitants cf. CGUSP ▪ Projet de transport en commun
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en adéquation l'offre et la demande en terme de logement (location / Accession) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'un Plan Local intercommunal de L'Habitat ▪ Lutte contre l'habitat indigne et la dégradation des logements ▪ Construction de logements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude pré opérationnelle, et conventionnement ▪ Réalisation d'un état des lieux sur le logement social de fait ▪ Sensibilisation auprès des travailleurs sociaux sur les situations de mal logement ▪ Conventonnés, programme mixte, accession à la propriété
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les services, les outils de communication et d'information 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un espace dédié aux questions sur le logement, Bureau du Logement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et suivi des demandes de logement social (→ observatoire) ▪ Accompagnement pour le montage de dossier (ex : réhabilitation) ▪ Guide du logement (aides pour : locataires et propriétaires)

6) Objectifs par quartiers prioritaires

6.1 Zone nord :

Poursuite du projet de requalification urbaine (traitement des liaisons nord-centre, aménagement d'espace, implantation d'équipements)

Terminer le projet de réhabilitation du quartier Rebenas (aménagement extérieur, espace public)

Mise en œuvre opérationnelle de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Favoriser l'expression et la participation des habitants

Développer le lien social et l'ouverture du quartier au reste de la ville

Soutenir et accompagner l'action associative dans ce secteur et accompagner l'association de proximité Ensemble Avec Nos Différences afin de développer un projet social en complémentarité du centre social.

Permettre la mobilité des personnes

6.2 Zone centre ville :

Engager une étude sur la situation de mal-logement

Développer des outils de communications pour informer et inciter les propriétaires à faire des travaux dans les logements

Favoriser toutes actions favorisant le lien social ainsi que la participation des habitants

C) PREVENTION : DE LA DELINQUANCE/ SANTE

1) Eléments du bilan

Grâce aux crédits spécifiques de la politique de la ville, 20 actions ont pu être mises en œuvre par 6 opérateurs différents.

Le cadre de référence pour la thématique prévention et sécurité dans la ville est le Contrat Local de Sécurité.

Celui-ci a comme axes de développement :

- La sécurisation des lieux publics et rassurer par la proximité,
- Rapprocher la justice des citoyens,
- Mettre en œuvre des actions et des mesures éducatives,
- Se doter d'outils de connaissance des publics et des situations.

On peut se rendre compte que de nombreuses actions ont été conduites autour d'un dispositif de tranquillité publique afin d'atténuer le sentiment d'insécurité.

L'insertion a été en lien avec la prévention.

Ces différentes actions ont contribué à :

Développer l'accompagnement des personnes (Médiation, S.P.I.P, T.I.G...)
Impliquer les parents des mis en cause dans les actes d'incivilité
Développer l'accueil et l'aide aux victimes
Développer des actions collectives
Sensibiliser des jeunes publics aux conduites à risque
Développer des actions de prévention sur la toxicomanie.

Bien que des actions aient pu être développées, on ne peut ignorer qu'une instance a cruellement fait défaut.

En effet, le C.L.S.P.D a été créé en 2002, mais n'a jamais existé comme tel.

La mise en œuvre du dispositif de Tranquillité Publique a créé un effet de délocalisation de groupes de jeunes (du centre ville vers des zones plutôt pavillonnaires). Ces groupes de jeunes génèrent un sentiment d'insécurité auprès de certains habitants, sans toutefois qu'il y ait actes de délinquance, il s'agit plus de nuisances et d'actes d'incivilité.

S'agissant du volet santé, depuis 2001 une politique volontariste de santé publique a été mise en œuvre à l'échelle de la ville.

Malgré les efforts de la Commune (Télé-assistance, informations, actions ponctuelles), il y a peu d'actions faute de moyens ou de coordination sur l'accès aux soins pour les publics des quartiers prioritaires où l'on sait qu'il y aurait de réels besoins

Un rapprochement avec le CMS a eu lieu, mais rien de concret n'a pu aboutir.

2) Eléments du diagnostic

Prévention de la délinquance :

- Une délinquance exogène, provenant 8 cas sur 10 (source Gendarmerie Nationale) de l'extérieur. Celle-ci est plutôt diffuse avec un développement d'actes vers des zones pavillonnaires.
- Baisse de nombreuses nuisances depuis l'installation de caméras de surveillances en centre ville.
- Pas de coordination globale sur la prévention (CLSPD « en sommeil »)
- Problème de circulation aux abords du collège et du Lycée (Avenue Jean Bouin et Avenue Victor Hugo), sans toutefois qu'il y ait plus d'infractions ou d'accidents qu'ailleurs
- Existence d'un groupe d'une dizaine de jeunes « difficilement gérables » pratiquement en situation de rupture (collège Jean Bouin)
- De nombreuses dégradations dans les halls et bâtiments quartier Rebenas
- Rassemblements nocturnes intempestifs de jeunes dans les espaces communs quartier Rebenas
- Manque de structures ou services permettant les Travaux d'intérêt Généraux concernant les femmes et les personnes très marginalisées.

Prévention santé et accès aux soins

- Pas de démarche de projet sur l'axe santé
- Nécessité de former, professionnaliser les agents de médiation et des acteurs locaux autour de la question de l'accès aux soins de la prévention sanitaire.

Evolution de la délinquance sur la voie publique en centre ville (Source Gendarmerie Nationale)

Catégories d'infraction	2003	2004	2005
Vols dans Résidence Principale	13	11	4
Vols dans Résidence Secondaire	1	4	1
Vols dans Locaux commerciaux	16	15	4
Vols dans d'autres lieux	1	4	4
Vols de VL (voiture)	94	83	64
Vols de 2 roues	19	18	16
Vols à la roulotte	98	92	89
TOTAL	242	227	182

Evolution de la délinquance sur la voie publique à l'Isle sur la Sorgue (Source Gendarmerie Nationale)

Catégories d'infraction	2003	2004	2005
Vols dans Résidence Principale	NC	NC	42
Vols dans Résidence Secondaire	NC	NC	7
Vols dans Locaux commerciaux	NC	NC	9
Vols dans d'autres lieux	NC	NC	9
Vols de VL (voiture)	339	170	124
Vols de 2 roues	51	46	37
Vols à la roulotte	306	229	236
TOTAL	696	445	464

⇒ On peut noter une baisse constante et significative en ce qui concerne les infractions. Cela se vérifie d'autant plus sur la zone centre ville, périmètre qui fait l'objet d'une prévention situationnelle opérationnelle.

3) Enjeux

L'enjeu se situe autour de deux axes :

La prévention situationnelle (primaire),
La prévention sociale (secondaire et tertiaire).

L'une vise à agir sur le contexte général, pour éviter l'apparition de comportement délinquant, pour communiquer, informer sur tout ce qui concerne la prévention au sens large (santé, incivilité, environnement...)

L'autre cherche à éviter la commission d'actes délictueux et de récidive en opérant un ciblage des publics.

4) Objectifs prioritaires

Allier chaque action de prévention contre la délinquance dans un processus d'insertion sociale.

Développer un système d'action visant avant tout une insertion progressive par la réparation dès le premier acte commis.

Faciliter l'accès aux soins pour les populations les plus précaires.

Favoriser l'éclosion et le développement d'une démarche projet axée sur les questions de santé et d'accès aux soins.

Accentuer la prévention des conduites à risques chez les jeunes

Lutter contre les discriminations pour l'accès aux soins et à la médecine de ville.

La thématique de la santé dans le CUCS doit répondre à deux préoccupations majeures :

Garder une dimension transversale, dans chaque action la préoccupation sanitaire : Hygiène alimentaire, hygiène corporelle, conduites à risques, ... doivent avoir une place dans l'action

L'autre préoccupation reste : comment lutter contre les discriminations et les freins qui empêchent les plus démunis, notamment les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) d'accéder à la médecine de ville.

5/ Objectifs et perspectives du CUCS

Axes	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Perspectives d'actions
PREVENTION PRIMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les risques de délinquance et de vulnérabilisation des publics les plus précaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir d'une manière globale pour dissuader et informer. ▪ Créer un lieu d'accueil pour l'accès au droit et à la justice 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle piscine : point info ▪ Action santé ▪ Mise en œuvre du volet tranquillité public de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ▪ Maison de la citoyenneté (droits et justice)
PREVENTION SOCIALE	<p><u>Prévention secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les risques de désaffiliation sociale <p><u>Prévention tertiaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les risques de récidives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des actions de prévention dans un processus d'intégration ▪ Favoriser la cohérence éducative dans et hors des établissements scolaires ▪ Renforcer les peines de substitution ▪ Développer des outils de communication et d'information pour l'aide aux victimes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Civil Volontaire ▪ Chantiers ▪ Création d'un espace jeunes adultes (16-25 ans) ▪ Equipe pluridisciplinaire : Groupe Local Prévention Jeunesse (CMS) ▪ Poursuite des actions mise en œuvre par le SPIP (Travaux d'Intérêt Généraux) ▪ « TIG citoyens » stage de citoyenneté ▪ Développer le système des réparations dès le premier acte commis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le maillage territorial 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactiver le CLSPD ▪ Favoriser un travail de proximité sur les quartiers prioritaires et renforcer les coopérations ▪ Professionnaliser et former les agents de médiation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médiateurs, ADVSEA, Centre social, EAND, Police Municipale, Gendarmerie Nationale...

D) APPARTENANCE A LA CITE ET CITOYENNETE

1) Eléments du bilan

Globalement la thématique appartenance à la cité a fait l'objet du plus grand nombre d'actions réalisées, 31 portées par 9 opérateurs différents.

Pour travailler de manière efficace sur cet axe de la convention d'objectifs, il semble qu'un co-portage ou un travail partenarial ait permis une cohérence plus forte de l'action.

Les projets soutenus dans le cadre de la politique de la ville ont contribué à :

Développer des actions pour les publics défavorisés.

Développer l'accompagnement des personnes tant sur leurs droits que pour l'aide dans leurs démarches administratives.

Améliorer la communication et l'information pour l'accès des familles aux loisirs.

Favoriser le lien social autour d'actions ou de rencontres culturelles, sportives, festives...

Améliorer les capacités d'accueil autour de la lutte contre l'illettrisme.

Développer des espaces de paroles et d'échanges pour les habitants.

La participation des jeunes à la vie de la cité n'a pas atteint les objectifs fixés par le précédent contrat. Toutefois, la création d'un service animation de proximité (ados) a trouvé un public, qui au fil des années se fidélise et s'accroît, son rayonnement s'étend au-delà des quartiers prioritaires. Des projets DEFI jeunes ou FIJ ont été réalisés.

2) Eléments du diagnostic

Difficultés sur le relais d'information (ex : centre social loisirs en famille)

Manque un calendrier (trimestriel) qui indiquerait les temps forts des associations

Insuffisance de panneaux d'affichage dans la ville et notamment dans les quartiers prioritaires

Nécessité d'une culture commune autour de l'accueil

Accès aux loisirs encore difficile pour les familles les plus précaires

Difficulté lors des rencontres parents/enseignants dues à la barrière de la langue

Pas ou peu d'actions au collège sur l'alphabétisation

15% des enfants qui rentrent en 6^{ème} ont un lourd handicap lié à la lecture

Une vingtaine de lycéens n'a pas acquis les savoirs de bases (lecture)

Une demande grandissante de femmes pour l'alphabétisation

Difficulté à mobiliser la participation des habitants et des jeunes

Une association de proximité, EAND qui a du mal à donner une lisibilité de son action, pas de projet social

Une dynamique de réseau pas assez développée ou systématisée

Multiplication des acteurs pour l'accès au droit (éclatement géographique)

3) Enjeux :

Les enjeux sont multiples, ils peuvent se résumer en quelques mots :

Accès aux droits,
Citoyenneté,
Intégration,
Solidarité,
Accès aux soins,
Tolérance.

La cohésion sociale sur un territoire ne peut exister sans instaurer des valeurs républicaines pour tous.

4) Objectifs prioritaires

Permettre à chacun de trouver sa place dans la ville en faisant de la lutte contre les discriminations de toutes sortes et l'égalité des chances le fil conducteur et la colonne vertébrale de cette thématique.

5) Objectifs et perspectives du CUCS

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Perspectives d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'insertion sociale et citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès aux droits à tous ▪ Améliorer l'information en direction des quartiers et des publics prioritaires ▪ Lutter contre toutes formes de discriminations ▪ Soutien à la parentalité ▪ Faciliter une meilleure maîtrise de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de la citoyenneté (droits et justice) ▪ Médiation sociale renforcée ▪ Création de panneaux d'affichage ▪ Formation sur la fonction et la posture des agents d'accueil ▪ Service Civil Volontaire ▪ Intégrer le PADE de la ville dans le programme d'action ▪ Accompagnement social (ou physique) des parents les plus en difficulté ▪ Actions sur la linguistique
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser, soutenir et accompagner le développement d'actions de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faciliter l'accès aux loisirs, à la culture pour les familles les plus précaires ▪ Amener les habitants et notamment les plus jeunes à devenir acteurs de leur vie sociale ▪ Soutenir les associations dans l'élaboration ou le développement de leurs projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action d'éducation artistique et culturelle vis à vis des quartiers prioritaires ▪ Conseils de quartiers ▪ Création d'une instance intermédiaire au conseil de quartier ▪ Création d'un conseil Consultatif Jeunes ▪ Forum citoyen du centre social ▪ « Mettre en vie » les équipements et/ou les espaces publics ▪ Travailler sur la mémoire collective « rencontre à l'autre culture »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un réseau d'acteurs permanents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre des moments d'échanges entre acteurs ▪ Mutualiser les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité Consultatif Social ▪ Comité Local Enfance Jeunesse → Maintien et développement ▪ Favoriser le coportage d'actions

1) Eléments du bilan

Depuis 5 ans, les crédits spécifiques de la politique de la ville ont contribué à soutenir 22 actions, celles-ci conduites par 9 opérateurs.

De cette thématique qu'est l'économie solidaire et l'insertion, il convient au préalable de dire que le volet insertion a été prioritairement traité.

Ceci, afin de poser des bases avant d'engager une démarche de projet par l'économie solidaire.

En effet, l'insertion a été développée dans cette thématique, mais également sur d'autres thématiques de la convention d'objectifs de la politique de la ville (prévention, habitat, appartenance à la cité).

Pour ce qui est du volet économique et emploi la commune a mis en œuvre des moyens d'actions hors crédits politique de la ville.

Pour autant, les projets développés et soutenus dans le cadre de la politique de la ville ont contribué à :

- Favoriser l'insertion par le logement
- Favoriser l'insertion et l'échange des jeunes par des chantiers
- Favoriser l'insertion sociale et l'intégration des publics dits prioritaires en vue d'un retour vers l'emploi ou l'employabilité.
- Resserrer le maillage local entre l'économique et le social
- Développer et renforcer les partenariats et co-opérations des acteurs locaux.

Toutefois, l'atteinte de l'objectif « retour à l'emploi » semble plus difficile à cerner. On constate un manque de lisibilité tant sur l'échelle communale qu'intercommunale. Les acteurs qui interviennent sur ce champ sont nombreux, se pose alors la question pour les publics de savoir où aller ?

Les indicateurs de l'ANPE indiquent qu'en 2004 sur une population de 16 968 habitants :

- 5,1% d'entre eux habitaient la zone du centre ville
- 16,7% d'entre eux habitaient le zone nord.

La population de la commune a connu une **forte poussée démographique**. Aujourd'hui, la ville compte près 19065 personnes (recensement complémentaire INSEE 2004), l'augmentation est donc de plus de 12,5%. Dans ce contexte, le problème lié à l'emploi reste une préoccupation prioritaire.

2) Eléments du diagnostic

Un bon maillage du réseau partenarial, facilité par une dynamique des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion

Nécessité d'intégrer d'autres partenaires sur le réseau (GEIQ BTP, GEIQ Métiers aide à domicile, GEIQ fruits et légumes)

Perte de confiance de certains jeunes de quartiers auprès d'institutions (ANPE, ASSEDIC, Mission Locale...); due, peut être, à un décalage important entre l'offre des services disponible et la demande des jeunes.

Repérage de quelques jeunes qui n'ont plus de projet personnel et tombent dans des circuits d'économie souterraine

Difficulté sur la pérennisation et la stabilisation de l'emploi après des missions intérim

Des freins à l'emploi diagnostiqués par tous les acteurs : la mobilité, la garde d'enfants

Pas de valorisation des jeunes qui réussissent

Absence de lieu adéquat pour la cuisine pour le groupe du centre social qui a travaillé sur le livre de recettes

(Sources ANPE - bassin d'emploi Cavillon / L'Isle sur la Sorgue)

- La zone d'activité de l'Isle sur la Sorgue présente un potentiel intéressant en terme de développement économique. Divers projets et possibilités d'aménagement de zone d'activité par la Communauté de Commune laissent penser que cette zone offrira plus d'emplois dans les années à venir.

L'agriculture :

Evolution des offres d'emplois stabilisée

En 2006, 1355 offres satisfaites, auxquelles il convient d'ajouter 200 postes de conditionneurs induits par cette activité agricole.

Offres dépendantes du bon déroulement de la saison agricole

Postes peu qualifiés et peu prisés, difficiles à pourvoir

Le commerce :

Le commerce de gros lié à l'activité agricole permet de prolonger la saison

Le commerce de détail a subi une forte décline (offres d'emplois) en 2006, mais secteur à prospecter pour son potentiel d'emplois

Le transport et la logistique :

Le nombre d'offres satisfaites est stable en 2006

Secteur d'activité instable (en fonction de problématiques de stockage ou d'éloignement de clients)

L'hôtellerie et la restauration :

Activité représentative sur la zone et notamment à L'Isle sur la Sorgue

361 offres satisfaites en 2006

L'intérim :

Positionnement sur les activités agroalimentaires ou d'autres secteurs privilégiant ce mode de recrutement
Implantation à L'Isle sur la Sorgue de groupements d'employeurs (Geste, Geode).

La Déclaration Unique d'Embauche (DUE) :

Sur 12 mois : 33 700 postes pour 4500 offres recueillies
350 entreprises concentrent 30 000 DUE

Pour 2007 un plan d'action tourné vers l'entreprise et la recherche d'offres ciblées (avec le Suivi Mensuel Personnalisé des demandeurs d'emploi) devra explorer ces offres potentielles.

Evolution du taux de chômage :

Pas accessible au niveau de l'agence (département).

Toutefois si l'on considère l'évolution de 3 indicateurs comparatifs de 2005 et 2006 sur 8 mois, on note :

Une diminution régulière du nombre de Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)

Une augmentation de nombre de Demandeurs d'Emploi Sortis (DES)

Le nombre de Demandeurs d'Emplois Enregistré (DDE)(flux d'inscriptions) culmine au mois de janvier.

Les Communautés de Communes et la Maison de L'Emploi du Sud Vaucluse :

Le projet de création de la Maison de l'Emploi s'inscrit fortement dans la continuité de l'action partenariale menée depuis plusieurs années sur la zone dans le cadre de l'équipe territoriale en vue de la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'Action local (PAL)

Implantation du GIP Maison de l'Emploi à L'Isle sur la Sorgue

4 Communautés de Communes concernées qui ont pour villes centre :

- L'Isle sur la Sorgue
 - Cavaillon
 - Coustellet
 - Cadenet
- } 60% des populations du Sud Vaucluse

→ Les 3 domaines d'intervention qui structurent la Maison de l'Emploi sont :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Développement de l'emploi et la création – reprise d'entreprises.

(Sources Mission Locale)

686 Jeunes résidant sur la commune ont été accueillis en 2006 sur l'antenne :

Niveau	Femme	Homme	Somme	% niveau
I Général	2		2	0.29%
II	9	8	17	2.48%
III	15	7	22	3.21%
IV	126	74	200	29.15%
V	119	138	257	37.46%
V bis	73	72	145	21.14%
VI	18	25	43	6.27%
Somme	362	324	686	
% sexe	52.77%	47.23%		

→ dont 102 domiciliés sur les quartiers de la zone Nord (Clos Saint Michel, Rebenas, Les Vallades) :

Niveau	Femme	Homme	Somme	% niveau
I Général				
II				
III	1	7	8	0.98%
IV	13	4	17	16.67%
V	21	22	43	42.16%
is	15	17	32	31.37%
VI	3	6	9	8.82%
Somme	53	49	102	
% sexe	52%	48%		

14.8% des jeunes de la zone Nord accueillis à la ML

→ dont 44 domiciliés sur les quartiers de la zone centre ville (quartier Rose Goudard, Bouigas, le Planet) :

Niveau	Femme	Homme	Somme	% niveau
I Général				
II	1	1	2	4.55%
III	1		1	2.27%
IV	7	6	13	29.55%
V	5	11	16	36.36%
V bis	5	5	10	22.73%
VI		2	2	4.55%
Somme	19	25	44	
% sexe	43.18%	56.82%		

6.4% des jeunes de la zone centre ville accueillis à la ML

Comme le démontrent les tableaux ci-dessus, la proportion de jeunes dont le niveau de formation est le plus faible se trouve dans la Zone Nord, avec un total de 82,35% (niveaux VI, V bis et V, soit des niveaux inférieurs à la 3^{ème}, des niveaux équivalents à la 3^{ème} ou 1^{ère} année de BEP ou CAP, des niveaux équivalents à la seconde ou 1^{ère} année de lycée ou CAP ou BEP non obtenu).

Comparativement, ce sont les jeunes hommes qui sont les plus nombreux accueillis par la Mission Locale et les moins qualifiés.

3) Enjeux

L'enjeu principal de cette thématique est la re-mobilisation de la personne pour un retour vers l'emploi (formation, stage, emploi) sur tout le territoire communal et en

particulier sur les quartiers prioritaires, la préoccupation demeure l'insertion par l'économie des personnes les plus en difficultés.

Le second enjeu se définit par la constitution d'un réseau d'acteurs concernés par cette thématique et l'animation de celui-ci.

La cohérence des actions, des dispositifs et plus globalement la politique liée à l'emploi et l'économie doit être recherchée.

4) Objectifs Prioritaires

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

5) Objectifs et perspectives du CUCS

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Perspectives d'actions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire une action d'insertion et d'accès à l'emploi renforcée sur les quartiers prioritaires ▪ Réduire les freins à l'emploi ▪ Développer des projets d'économie solidaire ▪ Développer des actions et lieu d'accueil pour l'insertion des plus jeunes (jeunes adultes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elite Emploi Formation (Gestion Locale sur l'Emploi Sud Vaucluse) ▪ Ateliers de redynamisation sociale (centre social) (maintien) ▪ Projet de transport en commun ▪ Information sur les modes de gardes (garde en urgence) ▪ Création d'un restaurant associatif ▪ Chantiers d'insertion ▪ Programme CIVIS ▪ Service Civil Volontaire ▪ Création d'un espace jeunes adultes (16-25 ans)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter le maillage territorial entre acteurs économiques et professionnels de l'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le réseau d'acteurs économiques et professionnels de l'insertion ▪ Favoriser les rencontres entre professionnels de l'insertion, les entreprises et les demandeurs d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de l'Emploi ▪ Animation d'un réseau de professionnels ▪ Les rencontres de l'emploi ▪ Forum de l'emploi → Maintien et développement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les outils d'information et de communication (pour un retour vers l'emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre plus lisible le champ d'intervention des acteurs de l'insertion pour les personnes en recherche d'emploi ▪ Informer les personnes pour la création d'entreprise ▪ Développer des services d'accompagnement administratif pour la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un support (plaquette Bien-Vu l'emploi) ▪ CBE ▪ Clé des champs

V.

**MISE EN OEUVRE
DU CONTRAT**

LE DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE :

L'élaboration et la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale demande un dispositif clairement identifié qui permette la définition de programmes d'actions annuels s'exerçant sur les domaines et les territoires identifiés.

Le dispositif de mise en œuvre et de décision du C.U.C.S s'articule autour des éléments suivants:

UNE INSTANCE POLITIQUE DE PILOTAGE : le comité de pilotage

Elle est le lieu de la décision politique et veille à l'exécution du C.U.C.S :

Elle est composée des membres des différentes parties prenantes du contrat : le Maire de l'Isle-sur-la-Sorgue ou son représentant, le Préfet de Vaucluse ou son représentant, le Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-D'azur ou son représentant, le Président du Conseil Général de Vaucluse ou son représentant, du Délégué Régional de l'A.C.S.E ou son représentant, du Président de la CAF de Vaucluse ou son représentant.

UNE INSTANCE TECHNIQUE DE CONDUITE DE PROJET : le comité technique de programmation :

Il prend en charge la maîtrise d'œuvre du C.U.C.S. Il réunit les représentants des cosignataires engagés dans la démarche contractuelle : les représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ACSE, de la CAF et de la Commune.

Le comité technique a pour missions :

De préparer "l'appel à projets" annuel, en concertation technique entre l'ensemble de ses membres,

De réaliser un pré-examen technique des projets présentés, de formuler des avis techniques sur ces projets, avant leur présentation au comité de pilotage.

D'organiser la concertation avec les acteurs locaux dans le cadre de l'instance locale de concertation.

D'établir, avec le chef de projet, les bilans annuels et de les qualifier, dans le cadre de la procédure d'évaluation. Il devra également établir la proposition de cahier des charges de l'évaluation.

Il est réuni au moins une fois par trimestre pour suivre l'engagement du programme d'actions.

UNE INSTANCE LOCALE DE CONCERTATION : Les Groupes thématiques

Elle est le lieu privilégié de la concertation des acteurs locaux.

Elle associe aux partenaires signataires du présent contrat, l'ensemble des partenaires de terrain : les organismes socio-économiques, les réseaux associatifs, l'équipe opérationnelle du contrat. Elle a pour fonction principale :

De mener une concertation thématique réunissant tous les partenaires de terrain et institutionnels et de prendre en considération les attentes et les propositions dans le cadre des objectifs et actions engagés, en vue de la préparation des programmes annuels.

De prendre en considération l'impact des actions et d'envisager les nécessaires réorientations à proposer au comité de pilotage.

De développer le partenariat et de l'impliquer dans la vie locale.
Elle se réunit au moins une fois par trimestre et par groupes thématiques.

La composition des groupes thématiques, ainsi que leur nombre seront définis avec les membres du comité technique.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

L'équipe opérationnelle exerce une mission de service public pour le compte de l'ensemble des cosignataires.

Elle comprend :

- Le Directeur Général Adjoint
- Un chef de projet Politique de la Ville
- Un chargé de mission Enfance / Jeunesse
- Un chargé de mission Prévention / Médiation
- Une secrétaire

A ce titre, le chef de projet, coordonnateur général devra :

Élaborer en concertation avec l'ensemble des partenaires l'appel à projet et les programmes annuels dans le cadre des projets globaux de développement.

Assurer le montage opérationnel des programmes et des actions relevant du présent contrat.

Prendre en compte les propositions de la Commission Locale de Concertation et des groupes de travail thématiques.

Assurer la cohérence des actions, mobiliser les acteurs locaux et coordonner leurs interventions.

Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des réalisations et alimenter l'évaluation de leur impact au regard des objectifs initiaux.

Animer et coordonner l'équipe opérationnelle.

Assurer une mission de soutien et de conseil auprès des associations.

La qualité de l'équipe opérationnelle constitue un élément très important de la réussite du programme.

L'équipe opérationnelle travaillera en coordination étroite avec l'ensemble des services municipaux et des partenaires institutionnels en vue de l'élaboration et de la réalisation du programme.

Programmation annuelle :

La Ville présentera, le dernier trimestre de chaque année, au Comité Technique Départemental, son programme pour l'année à venir faisant apparaître les lignes d'actions qu'elle souhaite retenir, et dans la mesure du possible, les principales actions qu'elle considère comme prioritaires (dossier de pré-programmation).

Dès l'accord de principe donné par le Comité Technique Départemental sur le dossier de pré-programmation, la Ville élaborera les dossiers relatifs à chaque opération et les transmettra à l'ensemble des partenaires pour instruction et avis.

Les dossiers comportant une demande de financement de l'Etat, seront transmis par la Ville à la Préfecture de Vaucluse qui assurera la transmission aux différents Services de l'Etat concernés.

Modalités de décision d'attribution de subvention :

A l'issue de l'instruction des dossiers, le Comité Technique Départemental se réunira et donnera lieu à un relevé de propositions d'accord de financement.

Ces propositions ne seront définitives pour le Conseil Régional, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales qu'au moment du vote par leurs élus ou leur Conseil d'Administration.

En fin d'année, la Ville transmettra aux cosignataires du contrat régional pour la politique de la ville :

Un rapport d'activité et financier retraçant l'ensemble des actions réalisées sur l'année.

Le rapport moral et financier effectué par chaque association financée au titre de la Politique de la Ville pour l'année en cours.

Présentation des dossiers :

Les dossiers de demandes de subventions seront présentés dans les formes habituelles et conformément aux règles en vigueur, tant au niveau de l'Etat qu'à celui des Collectivités territoriales et des Etablissements publics cosignataires.

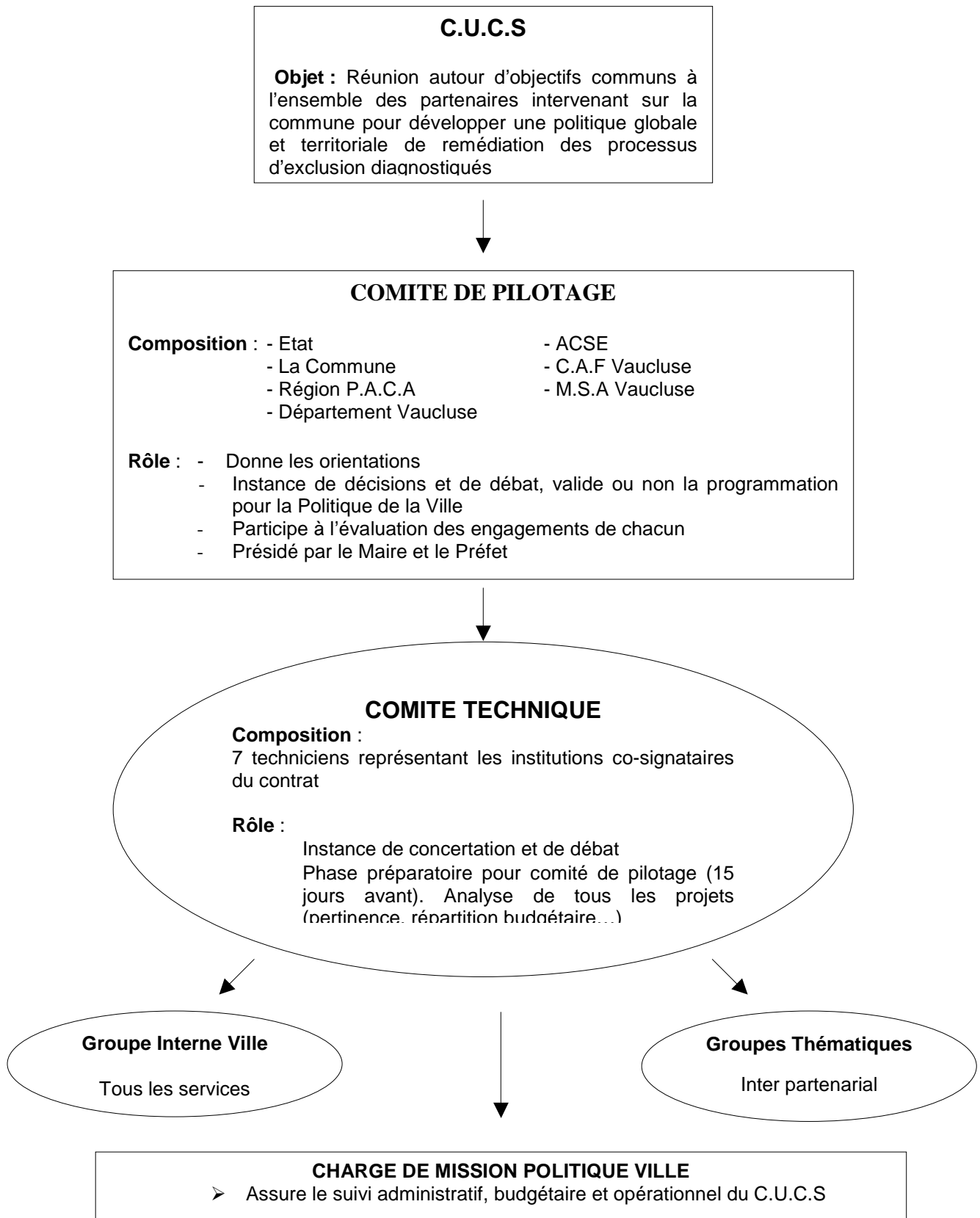
Ils comprendront en particulier les délibérations du Conseil Municipal indiquant l'engagement budgétaire de la Ville ainsi qu'un échéancier de réalisation et de paiement.

Aucun dossier, sauf exception dûment motivée, ne pourra être pris en compte sans inscription préalable dans la programmation.

Chaque dossier devra respecter la programmation annuelle tant par son contenu que par le rythme d'engagement des crédits qu'il sollicitera.

La Ville et l'ensemble des cosignataires du C.U.C.S conviennent d'accroître autant que faire se peut, les consultations préalables à la phase d'instruction des dossiers afin de faciliter leur instruction et les décisions relatives au financement.

SCHEMA DE MISE EN OEUVRE DU C.U.C.S. ET SON FONCTIONNEMENT



Engagements financiers des partenaires

La Ville de L'Isle sur la Sorgue

La participation de la Ville de L'Isle sur la Sorgue repose sur trois engagements :

1. Mobilisation de ses services afin de mieux prendre en compte les objectifs et les orientations du contrat,
2. La mise en place de l'équipe opérationnelle d'animation et de suivi composée de personnel cofinancé par les partenaires, mais aussi de personnel municipal et de locaux mis à disposition,
3. De financements destinés à la réalisation des projets à hauteur de : 30 000,00 € par an, en fonctionnement.

L'Etat

La création de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) par la loi n°2006 -396 du 31 mars 2006 et son décret d'application n°2006-945 du 28 juillet 2006, a modifié les conditions de versement des subventions de l'Etat dans le domaine de la politique de la ville.

Le préfet de département, délégué territorial de l'agence, affecte chaque année à la suite de la décision de son conseil d'administration la contribution venant en soutien des actions retenues dans le cadre du comité de pilotage du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Cette contribution distingue une enveloppe spécifique consacrée au volet transversal de « lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances ».

En outre, la commune peut bénéficier d'une intervention de niveau régional de l'ACSE spécifique pour des programmes, hors CUCS.

La participation de l'Etat au CUCS de l'Isle sur la Sorgue, au-delà de la mobilisation des crédits de droit commun s'élève à un montant de :

- 20 000€ au titre de l'enveloppe CUCS proprement dite,
- 29 000€ au titre de l'enveloppe intégration Lutte contre les Discriminations, soit un montant annuel de 49 000€ sous réserve de l'annualité budgétaire

La Région Provence Alpes Cote D'Azur :

Le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de Politique de la Ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets C.U.C.S. et A.N.R.U., dans un cadre permettant la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération.

Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...).

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires

Par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;

Par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;

Par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;

Par une politique d'amélioration de l'habitat hors A.N.R.U., en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005 ;

L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrira dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.

L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;

L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05 -127 du 24 juin 2005), la Résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :

Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;

Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;

Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit 21 000€. Par ailleurs, les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques

- Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.

Le Conseil Général de Vaucluse

Le Conseil Général de Vaucluse interviendra selon quatre modalités :

Il mobilisera ses services par l'engagement de moyens dans le domaine de l'insertion, du logement, de la santé, de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées et handicapées, de la prévention et de l'action sociale en général, selon les orientations définies par l'Assemblée Départementale.

Il maintiendra et renforcera l'ensemble de ses interventions ou (et) de proximité au niveau des quartiers et à l'échelle des communes.

Il pourra abonder le financement relevant du fonctionnement s'inscrivant dans le cadre de sa politique de droit commun notamment en direction des publics bénéficiaires du RMI, définie par l'Assemblée Départementale, menée directement dans des quartiers relevant de la politique de la ville :

Cet engagement fera l'objet d'un contrat d'objectifs pour 2008-2010 et d'avenants fixant les affectations annuelles ou pluriannuelles de crédits.

Pour l'année 2007, le Conseil Général affectera une enveloppe annuelle de 80000,00 € au titre de la programmation 2007

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse :

Les engagements de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse feront l'objet d'un rajout qui sera annexé au document cadre dès sa validation par le Conseil d'administration sera effective.

VI.

EVALUATION

Les dispositions qui suivent relatives à l'évaluation feront l'objet d'adaptations pour permettre d'intégrer les résultats de la réflexion en cours menées avec le Centre Ressources PACA (CRPV PACA) pour l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation des C.U.C.S.

Le suivi et l'évaluation de cette politique sont une nécessité qui doit être prise en compte dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. En effet dans une phase de rattrapage, seule l'évaluation est de nature à permettre une analyse initialement prévus et résultats constatés.

Le CR PV PACA a été commandité à cet effet par l'Etat pour apporter, en concertation avec les partenaires, son appui méthodologique et sa capacité d'analyse et d'expertise à la construction d'un dispositif d'évaluation et de suivi des actions engagées au titre du présent contrat.

Ce dispositif de suivi est actuellement en cours d'élaboration et sera ultérieurement annexé au contrat.

Durée du Contrat :

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date du visa de la Préfecture. Il constituera le cadre des actions à conduire pendant la durée de son exécution.

Il fera l'objet d'une évaluation continue, et au vu de ses résultats il pourra être renouvelé par reconduction expresse, pour une durée de trois années.

En cas de reconduction, ce contrat pourra faire l'objet d'une redéfinition de son contenu.

Fait à : _____

Le : _____

Le Préfet de Vaucluse, délégué de l'ACSE dans le département
Monsieur HUGUES PARANT

Le Maire de L'Isle sur la Sorgue
Monsieur MICHEL FUILLET

Le Président du Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur
Monsieur MICHEL VAUZELLE

Le Président du Conseil Général
Monsieur CLAUDE HAUT

Le Président de la Caisse D'Allocations Familiales de Vaucluse
Monsieur RAYMOND PALLEIRO

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse
Madame ANNE MARIE PERRIN

VII

ANNEXES

1) Délibération

2) Carte présentant le territoire communal concerné

**3) Etat des lieux au terme
du contrat d'objectifs
Politique de la Ville 2000-2006**

Cet état des lieux a été réalisé pour les cinq thématiques du Contrat et les objectifs s'y afférents.

A) EDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE

OBJECTIF N°1 :

Créer un pôle petite enfance regroupant la PMI, le service petite enfance, RAM, intervenants associations tournés vers la petite enfance de façon à offrir un plateau complet et un accueil unique aux familles, tout en développant les actions synergiques entre ces acteurs.

Niveau d'atteinte :

- Création du service petite enfance en 2002 :
 - Plate-forme d'accueil en direction des familles, information, orientation, inscriptions sur les structures municipales d'accueil petite enfance.
 - Coordination des équipements d'accueil municipaux
- Création du RAM cantonal en 2004, à partir de l'expérience l'Isloise. Coordination assurée par l'éducatrice de jeunes enfants du service petite enfance.
- Création du collectif petite enfance en 2004, dans le cadre du diagnostic du 3^{ème} contrat enfance, participation importante des acteurs locaux, mise en oeuvre de projets et d'actions transversales, partenariat actif.
- Elaboration du projet « pôle petite enfance » par les services petite enfance et politique ville.

OBJECTIF N°2 :

Développer une politique éducative globale, si possible sous la forme de CEL, mettant en synergie l'ensemble des acteurs en vue de développer des espaces de réussites propres à l'enfant.

Il s'agira dans un 1^{er} temps de poser plus clairement le diagnostic des actions existantes et des besoins des enfants et des adolescents afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des actions adaptées visant la réussite scolaire, l'accès aux lieux de savoir et de découverte, la mise en cohérence des différents temps et activités de l'enfant et permettant l'apprentissage de la citoyenneté.

Niveau d'atteinte :

- Poursuite et développement de la formation PEG (projet éducatif global),
 - Formation ouverte aux agents des services petite enfance, éducation, enfance jeunesse, sport et culture, autour de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
 - Formation ouverte aux élus des secteurs concernés (en 2005)
- Evaluation permanente du contrat temps libre (bilans annuels)
- Etat des lieux et diagnostic du CTL, réalisé en 2005, avec l'ensemble des partenaires, signature d'un renouvellement du CTL en 2005.
Evaluation permanente des actions et dispositifs organisés par le service enfance jeunesse

OBJECTIF N°2.1 :

Développer les activités périscolaires, comme lieux de réussite des enfants, par une approche éducative globale. Ces activités devront être initiées dans le temps

périscolaire soit à partir du volontariat des enseignants soit par l'investissement d'acteurs extérieurs à l'éducation nationale, dans l'ensemble des écoles primaires en mettant l'accent sur les écoles accueillant les enfants de familles défavorisées.

OBJECTIF N° 2.2 :

Mettre en cohérence l'accompagnement scolaire sur le territoire et selon le niveau d'enseignement (primaire, secondaire), impulser une évolution de l'accompagnement scolaire de l'aide aux devoirs vers une prévention de l'échec auprès des enfants ressentant des difficultés, en renforçant leur autonomie scolaire, leur capacité de concentration, leur meilleure prise en charge personnelle, leur confiance en eux-mêmes.

OBJECTIF N° 2.3 :

Amplifier l'accompagnement scolaire tant en terme de quantités (nombre enfants et ados), qu'en terme de qualité : formation des intervenants, bénévoles, amélioration des locaux d'accueil, développement d'un matériel pédagogique adapté.

OBJECTIF N° 2.4 :

Associer dans les activités périscolaires et l'accompagnement, les parents à l'enjeu de réussite scolaire de leurs enfants. Il s'agira de créer une médiation entre familles et éducation nationale et de diligenter des interventions auprès des familles pour renforcer les conditions de la réussite des enfants en permettant aux parents d'exercer leur responsabilité.

Niveau d'atteinte :

- Harmonisation et développement de l'amplitude horaire sur les accueils (matin et soir) des écoles maternelles et élémentaires. (2002)
- Formation des ATSEMS (écoles maternelles) dans le cadre du Projet Educatif Global, sur l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Elaboration d'un règlement intérieur (par le service affaires scolaires) pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de l'accueil en péri-scolaire (restauration comprise)
- Elaboration du projet « permis de bonne conduite » pour les enfants accueillis en restaurant scolaire
- Mise en œuvre de l'accompagnement scolaire par le centre social et l'association EAND, pour les écoles élémentaires et le collège (6è et 5è).
- Formation des intervenants à l'accompagnement scolaire par le centre social avec « les chemins de l'école »
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de formation en direction des parents à l'accompagnement scolaire (centre social)

OBJECTIF N°3 :

Développer des actions d'animation de proximité sur les quartiers prioritaires pendant les temps extra-scolaires pour palier la carence de l'accès de ces enfants aux activités et aux structures existantes. Ces actions seront au maximum réalisées en associant aux associations de proximité les structures existantes sur la Commune.

Niveau d'atteinte :

- Mise en œuvre (dès 2002) des animations de proximité par le service enfance jeunesse en partenariat avec des associations (centre social, EAND, BCI Rugby, club de canoë kayak)
- Création du secteur « jeunesse » en 2003, avec 3 animateurs et 1 coordonnateur jeunesse.
- Développement de la cohérence des dispositifs enfance jeunesse (centre de loisirs maternel, élémentaire, séjour, mini-stages, secteur ados, associations)

Elaboration du projet « club jeunes » par le service enfance jeunesse en concertation avec les services sport, culture et politique ville.

OBJECTIF N°4 :

Développer une politique éducative en direction des 16/25 ans, appuyée sur la mission locale et la création d'une équipe de prévention spécialisée prenant en charge les plus en difficulté.

Créer les conditions d'une écoute des jeunes et d'un accompagnement de projets individuels et collectifs.

Niveau d'atteinte :

- Création de l'équipe de prévention spécialisée avec l'ADVSEA en 2003.
- Mise en œuvre d'un référent FIJ et DEFI jeunes (DDJS) en 2004, convention signée entre la ville et la DDJS. En 2006 l'Isle sur la sorgue est la 1^{ère} commune du Vaucluse qui a le plus de projets FIJ primés (8 projets FIJ / 132 jeunes l'Islois)
- Mise en œuvre de chantiers d'insertion par la mission locale en 2004.

OBJECTIF N°4.1 :

Permettre l'accès des jeunes aux manifestations culturelles de la région et favoriser leur expression artistique et culturelle, notamment en créant des locaux de répétition musicale et en faisant émerger des acteurs qualifiés dans la pratique des cultures urbaines

Niveau d'atteinte :

- Mise en œuvre d'une programmation d'activités à caractère artistique dans le cadre du secteur ados du service enfance jeunesse (dès 2004)
- Réalisation du projet de création artistique « Batucada danse » avec les 14/17 ans en 2005
- Participation des jeunes aux événements locaux (fête de la musique, festival de la sorgue... en concertation avec les services enfance jeunesse et culture)
- Création de l'atelier musiques actuelles (2004) par l'association Musical'isle avec l'engagement d'un animateur qualifié en musiques actuelles.
- Organisation de « class rock » avec l'association Aixqui sur la commune (service culture)

Elaboration du projet « locaux de répétition » par le service culture.

B) RENOUVELLEMENT URBAIN ET HABITAT

OBJECTIF N°1 :

Elaborer un PLH à l'échelle de la commune et des communes environnantes, visant à définir :

- Les besoins et l'offre de logements nécessaires
- Les conditions d'accès des plus défavorisés au logement
- Les besoins en terme de requalification urbaine et de gestion de proximité

OBJECTIF corollaire :

Mettre en œuvre une politique de production de logement social. L'objectif est fixé à 150 logements dans le cadre du contrat régional pour Politique de la Ville, révisables selon les conclusions du PLH. Une politique d'acquisitions foncières concertées avec les organismes HLM devra permettre l'atteinte de cet objectif.

Niveau d'atteinte :

- Production de nombreux logements neufs un programme de 78 logements avec la SFHE et un autre de 38 logements avec l'OPHLM (pas encore livré)
- Dans l'attente de la finalisation du PLU le l'élaboration du PLH est en suspend
- L'élaboration de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité a nécessité un travail très étroit avec le bailleur social Vaucluse Logement. Un diagnostic a été réalisé en 2005 sur la zone Nord de la commune (zone de requalification urbaine). Le conseil municipal a délibéré le 25 octobre 2006 sur la convention GUSP.
- Une politique d'acquisition foncière est mise en œuvre pour le logement social. La commune préempte dès qu'elle en a l'opportunité.
- Les lotisseurs sont incités pour faire des programmes mixtes (logements conventionnés et non-conventionnés)
- Réalisation de projet investissement, mais difficulté sur le fonctionnement propre à ces équipements

OBJECTIF N°2 :

Mettre en œuvre une production de solutions de logements et d'hébergement adaptée aux publics en difficultés (PLA Intégration, PLA, PLUS, Résidence ou Hôtel social, logements d'urgence en faveur des personnes en errance et des femmes en rupture de logement.

Niveau d'atteinte :

- Programme SFHE, 78 logements en PLUS
- Peu de logements d'urgence, et problème de fonctionnement
- Accords avec le 115, pour des situations d'urgence
- L'association Job'appart est un lieu où sont hébergées des personnes en urgence
- Quelques appartements meublés d'agences servent pour l'hébergement d'urgence
- Une convention avec l'hôtel des Névon est passée pour des hébergements (moins de 3 jours)

OBJECTIF N°3 :

Promouvoir un dispositif d'accompagnement social lié au logement
Concerté avec les bailleurs sociaux et les représentants du marché privé

Niveau d'atteinte :

➤ Les acteurs qui interviennent sur cette thématique sont nombreux. Ils font tous un accompagnement social auprès des personnes :

Les Assistantes Sociales du CCAS

Le CMS

Déclic a développé 1 Bureau Immobilier Social, des permanences

L'Envol

Partage en Vaucluse

Job'appart

L'A.L.N.P.E.P.

L'A.D.V.S.E.A. présente des dossiers

➤ Une dynamique est lancée dans le cadre de la G.U.S.P., un travail collectif a été initié autour de l'accompagnement social lié au logement (Ville, Vaucluse Logement, Caisse d'Allocations Familiales).

OBJECTIF Secondaire :

Créer une aire de stationnement pour les gens du voyage et mettre en œuvre un dispositif de gestion/accompagnement de cet équipement. Il est en effet déterminant de prévoir dès l'ouverture de l'aire les moyens humains et financiers de sa gestion en vue d'assurer le respect de l'équipement par les utilisateurs et d'engager une concertation positive avec les familles pour réduire les tensions inter communautaires qui se manifestent lors de leur venue

Niveau d'atteinte :

➤ Acquis – aire d'accueil créée en 2005. Pendant un an à titre expérimental, l'association Alotra a été gestionnaire de l'aire d'accueil pour les gens du voyage. Après une consultation dans le cadre d'une délégation de service public, cette même association se voit confier la gestion de l'équipement pour une durée de 3 ans (délibération du conseil municipal du 25 octobre 2006).

C) PREVENTION ET SECURITE DANS LA VILLE

OBJECTIF N°1 :

Renforcer le recours aux peines de substitution, aux mesures de réparation, aux rappels à la Loi même et surtout pour les actes ne nécessitant pas une intervention judiciaire.

Niveau d'atteinte :

➤ Mise en place d'un système partenarial pour l'application des peines de Travaux d'Intérêt Général, une convention a été signée avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, pour l'accueil et le suivi des T.I.G. Une permanence hebdomadaire tenue par le S.P.I.P.

➤ Même démarche développer pour les mineurs délinquants avec la P.J.J, le suivi et l'accompagnement se font depuis Cavaillon.

➤ l'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (A.M.A.V) tient des permanences sur l'aide aux victimes dans différents lieux d'accueil (gendarmerie, C.C.A.S)

➤ Mise en place de l'Office de la Tranquillité Publique depuis 2004, il a pour mission de participer au maintien de la tranquillité publique (vidéosurveillance, télé assistance et télé surveillance)

➤ Convention Police Municipale / O.T.P /Gendarmerie juillet 2006

OBJECTIF N°1.1 :

Développer l'accompagnement de ces mesures et des individus qui y sont contraints, notamment dans le cadre d'une maison de la citoyenneté.

OBJECTIF N°1.2 :

Impliquer les parents des mis en cause mineurs dès le constat de l'acte y compris et surtout pour les incivilités. Pour cela, il sera également nécessaire de développer les moyens de suivi de cette implication.

Niveau d'atteinte :

➤ Développement du service médiation 4 agents, leur cœur de métier est le dialogue, la proximité et la présence sociale sur le terrain et les lieux de rencontre des publics.

3 missions prioritaires : Médiation – Information – Services : orientation, accompagnement, insertion tout public, accès aux droits.

➤ Les agents de médiation ont pour mission d'identifier les auteurs mineurs d'actes d'incivilité afin de contacter par la suite leurs parents pour les informer et les impliquer dans l'éducation de leurs enfants.

OBJECTIF N°1.3 :

Créer une maison de la citoyenneté pilotée par la Commune et la Justice pour développer l'information des jeunes, faciliter la présence de la justice et des services de la commune, exercer l'accompagnement des mesures de réparation, développer l'accueil et l'aide aux victimes...

Niveau d'atteinte :

➤ Mise en place d'un Contrat Local de Sécurité en 1999, puis signature d'un avenant « re-dynamisation du C.L.S » en 2003

Le C.L.S.P.D n'a pas existé, sa mise en œuvre n'a pu avoir lieu pour des raisons assez complexes (exclusion de la Région P.A.C.A, alors qu'elle est signataire du C.L.S, non-assignation d'enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre d'actions, pas de coordinateur technique pour cette instance et sa mise en oeuvre)

➤ Equipement qui se met en place (maison de la citoyenneté)

OBJECTIF N°2 :

Créer et mettre en place une équipe spécialisée qui prenne en charge les jeunes (16-30 ans) à fort risque ou déjà délinquants.

Cette mise en place devra être fortement concertée entre l'Etat, la Commune et surtout le Département dont c'est la compétence.

Une convention devra être établie entre l'A.D.V.S.E.A (Association Départementale chargée de l'éducation Spécialisée) et la Commune, et définira : le public prioritaire, les lieux, les temps, les missions de cette équipe.

Niveau d'atteinte :

➤ Mise en place d'une équipe de prévention spécialisée depuis 2001,

OBJECTIF N°2.1 :

Développer à partir de l'équipe de prévention et en impliquant les autres locaux de la jeunesse, des actions spécifiques en direction des jeunes les plus en difficultés : soirées, projets collectifs, chantiers...

Niveau d'atteinte :

- L'A.D.V.S.E.A a travaillé avec un groupe de filles vivant sur le quartier Nord ou centre ville sur un atelier chant choral (18-25 ans)
- Le secteur adolescent de la municipalité avec l'animation de proximité a permis de proposer des activités de loisirs et récréatives pour les 14-18 ans (3 animateurs et un coordonnateur). Ce dispositif avait une dimension préventive et éducative.
- Mise en œuvre d'activité type chantiers loisirs par le secteur animation de proximité (convention avec Vaucluse Logement, E.A.N.D, centre social...)
- Partenariat entre l'A.P.A.R.E et le centre social sur un projet de chantier international « jeunesse et solidarité en méditerranée ».
- La Mission Locale a proposé des projets de chantiers pour le public jeune.
- Participation du service médiation à des soirées cinéma de plein air, à des animations bien vu, etc.
- Mise en œuvre d'un point info et d'activités à la piscine encadrées par les médiateurs et en collaboration avec les éducateurs spécialisés. Cela a contribué à instaurer un climat sécurisant.

OBJECTIF N°3 :

Lutter contre la consommation de drogue, légale ou non, par une double prévention :
Primaire auprès des enfants et des jeunes non-consommateurs dans les établissements scolaires
Secondaire auprès des consommateurs, par la création et de la formation d'un réseau de compétence (enseignants, toutes personnes en contact avec des jeunes, structures spécialisées, centre social...)

Niveau d'atteinte :

- Mise en place d'un partenariat avec l'Etape depuis 2005, une permanence hebdomadaire au service politique de la ville « écoute consultation cannabis ».
- Sous l'impulsion du contrat de ville, le lycée Benoît depuis 2003, mène une action de prévention et d'éducation à la citoyenneté en partenariat avec d'autres établissements scolaires de la ville ainsi que des acteurs associatifs.
- Comité sécurité santé collègue

D) APPARTENANCE A LA CITE

OBJECTIF N°1 :

Mettre en œuvre un accompagnement et un suivi des personnes dans leurs démarches administratives et juridiques. Cet objectif est bien entendu à raccorder au projet de création d'une maison de la citoyenneté et solidarité

Niveau d'atteinte :

- La médiation a contribué à favoriser l'accès aux droits, avec un accompagnement personnalisé

- La mise en place du service de la mairie mobile depuis deux ans est un service de proximité en direction de tous les publics.
- Accès aux droits à la Police Municipale (dans le cadre du secteur « aide aux victimes »)
- Actions du centre social (écrivain public + effort important depuis 2003 sur l'accueil du public)
- A.N.P.E.P. 2005 Point d'Accès aux Droits des Etrangers. Une information est faite aux personnes sur l'accès aux droits, l'association aide à la constitution de dossiers administratifs, puis il y a une orientation vers les institutions compétentes.

N°1.1 :

Amplifier les actions favorisant l'accès des familles défavorisées aux loisirs et à certaines formes d'action culturelle (mémoire collective et individuelle)

Niveau d'atteinte :

- Une importante campagne de communication a été réalisée en 2003 autour du chèque loisirs, action reconduite en direction des associations chaque année.
- Suivi et accompagnement des animateurs et médiateurs auprès des familles pour améliorer l'accessibilité aux loisirs.
- Mise en œuvre à titre expérimental en 2003/2004 de l'extension du CTL aux loisirs et séjours familiaux (4 actions familles réalisées)
- Actions sorties familles réalisées par le centre social et EAND (depuis 2003).
- Le dispositif Relais Vacances du centre social a permis à des familles de partir en vacances
- Plusieurs actions du service culture dans le cadre du service éducation de la maison René Char sur trois années, ces actions portent exclusivement sur la culture collective.

OBJECTIF N°2 :

Favoriser la rencontre et l'échange entre les publics et les cultures, notamment avec le rappel de la mémoire et des actions favorisant l'ouverture et la pratique culturelle et artistique

Niveau d'atteinte :

- Plusieurs actions du service culture dans le cadre du service éducation de la maison René Char sur 3 années, ces actions portent exclusivement sur la culture collective en direction de tous les publics jeunes et familles.
- Les manifestations municipales ou nationales permettent des moments de rencontre entre publics. La participation citoyenne des jeunes est favorisée lors de ces manifestations (ex : Batucada, fête du sport avec les associations).
- Actions du centre social en partenariat avec EAND/MSA... sur l'édition d'un livre de cuisine méditerranéenne.
- Le centre social a favorisé l'échange et la rencontre avec l'action banque du temps 78 personnes inscrites, système d'échange de services ou de savoirs, des « trocs repas » ont permis de créer du lien social.
- Action de Musical'isle sur la pratique de la musique (création de l'atelier musiques actuelles, échanges avec l'Écosse, la Tchéquie)
- L'installation de la patinoire mobile de Noël en 2005 a été un réel succès (nombre de participants, mixité sociale, lien inter-générationnel, animation de qualité).

➤ Les fêtes de quartiers organisées par E.A.N.D. et le centre social ont contribué à tisser un lien social avec les habitants, avec une réussite sur le quartier Bouïgas où la participation des habitants est très forte.

N2.1 :

Accroître les capacités d'accueil et de professionnalisation des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et pour l'alphabétisation. Le public féminin est particulièrement prioritaire dans le cadre de l'alphabétisation (les femmes originaires du Maghreb sont arrivées plus récemment). L'objectif doit être de doubler les capacités actuelles (environ 30 personnes concernées aujourd'hui)

Niveau d'atteinte :

- L'association AILE a développé ses actions notamment sur l'alphabétisation, la lutte contre l'illettrisme en direction des adultes et l'initiation informatique. Les crédits politique de la ville ont permis d'accueillir plus de personnes (+40 personnes). Leur travail sur le code de la route et sur le CFG (Certificat de Formation Générale) favorise l'intégration sociale et professionnelle des publics accueillis.
- L'association EAND a proposé un atelier alphabétisation (27 participantes dont 11 régulières)
- Centre social écriture des recettes par le groupe femmes pour l'édition du livre de cuisine.

OBJECTIF N°3 :

Soutenir la vie associative et développer la participation des habitants par la création de comités de quartiers, voire d'instances communales participatives, l'objectif est de favoriser leur capacité à élaborer et à conduire des projets dans le cadre du présent contrat en leur fournissant appui et méthode.

Cet objectif doit particulièrement prendre en compte la question de la participation des jeunes à la vie de la cité (création d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, création d'associations de jeunes, réactivation du conseil consultatif de la jeunesse

Niveau d'atteinte :

- Création des Comités de Quartiers en 2002, ce sont des lieux privilégiés de concertation entre élus, associations, acteurs locaux, habitants... pour aborder des questions qui préoccupent les habitants ou pour exposer les projets municipaux dans le but d'améliorer la qualité de vie et développer la démocratie participative. La commune est divisée en 8 quartiers, en moyenne une réunion par trimestre est organisée par quartiers (60 personnes par quartiers).
- Mise en place de 4 Comités Consultatifs (culture, social, environnement, sport) l'objectif est de créer un espace d'échange sur tout problème d'intérêt communal. Ils sont composés par des membres du conseil municipal et par des représentants d'associations qui peuvent exposer leurs préoccupations directes. La fréquence des comités consultatifs est de cinq par an.
- Le centre social à organiser son premier Forum citoyen en juin 2006 avec le thème « vivre au quotidien à l'Isle sur la Sorgue », 80 personnes ont participé à cette journée. Ce forum a été une réussite tant sur l'organisation que sur la participation des habitants.

- Débats et conférences du Carrefour du citoyen, l'association favorise la participation des habitants, développe la réflexion sur des sujets de société.

E) ECONOMIE SOLIDAIRE ET INSERTION

OBJECTIF N°1 :

Créer un pôle emploi regroupant les diverses compétences en matière d'emploi et d'insertion : antenne de l'ALE, mission locale, organismes de formation, comité bassin emploi. Il s'agit par ce projet, de permettre le maillage étroit des acteurs de l'emploi et de l'économie, tout en fournissant au public un plateau d'information et de service renforcé.

Niveau d'atteinte :

- Elaboration du projet Maison de la Solidarité (3 pôles prévus : social, emploi, citoyenneté)
- L'idée de la maison de l'emploi se concrétise au niveau intercommunal, un chargé d'accueil des publics a été embauché en 2006 (cavaillon/isle)

OBJECTIF N°1.1 :

Développer des ateliers d'insertion et chantiers écoles pour favoriser le retour de jeunes et des adultes vers l'emploi, notamment dans les domaines de l'environnement, le bâtiment etc.

Niveau d'atteinte :

- Chantiers d'insertion (bâtiment) réalisés en 2004 par la mission locale
- Création de l'association la clef des champs (anciennement RTS), accueil des personnes individualisé avec un accompagnement à l'emploi
- Chantiers d'insertion (environnement et bâtiment) avec l'APARE actions réalisées par l'association ENVOL
- Mise en place des ateliers de redynamisation sociales (dispositif de 6 ateliers) par le centre social en 2004. Objectif : lutte contre l'exclusion et la précarité, permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de se remettre dans le sens de l'emploi. Public RMI/API et autres statuts environ 100 personnes.

OBJECTIF N°2 :

Rapprocher le public de l'économie locale par la mise en œuvre d'actions de qualification d'information, de mise en situation de production. La réalisation d'un pôle des métiers d'art, permettant la formation et l'insertion des jeunes et des adultes relève également de cet objectif.

Plus globalement, il s'agira d'adosser toutes les actions de formation et d'insertion aux branches professionnelles et aux entreprises locales, de façon à permettre un véritable débouché emploi de ces actions.

Les actions entrant dans cet objectif pourront s'appuyer sur le PACTE régional pour l'emploi du Parc du Luberon.

Niveau d'atteinte :

- Action Geste Vaucluse, mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi, l'objectif est de resserrer le maillage local entre l'économie et le social.

- Partage en Vaucluse (suivi de 12 femmes)
 - ANPEP insertion professionnelle
 - La mission locale a passé une convention avec l'ANPE pour qu'ils puissent avoir un accès sur les offres d'emploi via internet
 - Action d'AILE (ateliers informatique, « code de la route »)
 - Elaboration du projet des jardins familiaux
 - Forum des métiers existe depuis 5 ans, 2000 personnes lors du dernier, public visé 18-25 ans
- Réunion Emploi (avant le forum) mise en lien direct public professionnels qui apportent des réponses concrètes aux personnes.

4) EXEMPLE DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR L'ELABORATION DU CONTRAT

QUESTIONNAIRE SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

En novembre 2006 le service Politique de la Ville a envoyé un questionnaire à tous les acteurs locaux ou service municipaux (26) qui ont été financés dans le cadre des programmations annuelles.

Celui-ci a avait pour objet de savoir comment ces acteurs ont perçu cette Politique de la Ville.

Cinq questions ont été posées, dix structures ont répondu à ce questionnaire. Le traitement des réponses a donc été fait sur la base de ces dix réponses.

1) D'une manière globale quel impact la Politique de la Ville a eu sur votre structure ? (Développement de partenariat, de compétence, incidences financières, etc.)

Le premier impact que la Politique de la Ville a généré chez l'ensemble des acteurs locaux est indéniablement le développement du partenariat.

La plupart des réponses indiquent que la Politique de la Ville a eu une incidence financière, un soutien, cependant se pose alors la question de la pérennisation.

La Politique de la Ville a permis de développer des actions, pour certains elle favorise également la diffusion d'information.

Quelques évolutions des méthodes de travail ont été induites par la Politique de la Ville, à savoir un développement de compétence et notamment internet.

2) Les actions soutenues par le contrat de ville ont eu quel impact sur les publics ? (nombre de public touché, zone géographique, fidélisation, satisfaction, etc.)

Globalement les actions soutenues par le contrat de ville ont permis de mieux accueillir les publics en difficulté (différentes implantations de permanences sur le territoire).

Les l'islois sont les premiers concernés, mais on constate également que les personnes venant de villes voisines ou quelquefois plus loin sont aussi concernées.

Les actions ont été adaptées aux publics, d'où une satisfaction des bénéficiaires.

Le nombre d'adhérents de certaines associations a été triplé.

On note que certaines actions soutenues par le contrat ont favorisé le désenclavement des quartiers.

Toutefois la mobilisation et la participation des habitants demeurent assez faible.

Les actions n'ont pas suffisamment permis de réduire les inégalités.

Les interventions des acteurs ne concordent pas toujours avec la géographie prioritaire.

3) Que doit améliorer la Politique de la Ville dans le cadre d'un nouveau contrat ?

Principalement la Politique de la Ville doit améliorer l'animation du réseau d'acteurs, afin de faciliter davantage les partenariats, les mutualisations, l'échange d'information qui permettront des réelles interactions entre opérateurs.

Une meilleure communication des axes stratégiques permettrait également de mieux adapter les actions.

Une simplification administrative (le montage des dossiers, bilan...) est préconisée.

4) Quelle est votre définition de la Politique de la Ville ?

La définition qui est le plus souvent évoquée est que la Politique de la Ville doit être un ensemble d'actions et de réflexions sur un territoire précis afin de développer une stratégie d'actions concertées.

La Politique de la Ville donne des orientations, fixe des objectifs, favorise l'expérimentation, elle permet également de développer des partenariats, créer du lien social pour réduire les inégalités.

La Politique de la Ville est une opportunité financière pour certains.

Le développement urbain, économique et social sont des axes de cette politique contractuelle.

5) En un seul mot, qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

- Dynamique / Synergie
- Amélioration de la vie locale
- Expression de la solidarité
- Maillage d'intervention
- Projet
- Espace démocratique avec les habitants
- Réseau

5) Liste des sigles utilisés

ACSE : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances

CCPSMV : Communauté de Communes Pays de Sorgue et de Monts de Vaucluse

CE : Contrat Enfance

CIVIS : Contrat d'Insertion Dans la Vie Sociale

CTL : Contrat Temps Libre

CLS : Contrat Local de Sécurité

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

DEE : Demandeur d'Emploi Enregistré

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DES : Demandeur d'Emploi Sortis

DUE : Déclaration Unique d'Emploi

EAND: Ensemble Avec Nos Différences

FIJ : Fonds d'Initiatives Jeunesse

FISAC : Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PLH : Plan Local de l'Habitat

SCV : Service Civil Volontaire

SPIP: Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire

TIG: Travail d'Intérêt Général